

messenger

de l'Église orthodoxe russe

N° 10 Juillet-Août 2008

Dossier :

Le concile épiscopal de l'Église orthodoxe russe

Enseignement orthodoxe
sur la dignité, la liberté
et les droits de l'homme

Mgr Cyrille de Smolensk :
« L'unité est le don
le plus précieux de l'Église »



messenger

de l'Église orthodoxe russe



Revue orthodoxe d'information et de spiritualité

Cent quatre-vingt-trois évêques de l'Église orthodoxe russe se sont réunis en concile du 24 au 29 juin 2008 à la cathédrale Christ-Sauveur de Moscou. De tels conciles épiscopaux se tiennent dans l'Église russe tous les quatre ans. C'est à eux qu'appartient d'évaluer le travail du Saint-Synode et du patriarche et de fixer les principales lignes de la mission ecclésiale. L'unité de l'Église fut le principal sujet du concile de 2008. Préserver l'unité existante et mettre fin aux divisions et aux conflits présents, tel est le leitmotiv des déclarations conciliaires. En effet, selon le patriarche Alexis, « la sainteté de l'Église est inséparable de son unité ; l'unité est à son tour impensable en dehors de la catholicité ».

De nombreuses questions furent examinées au concile : le récent rétablissement de l'unité entre le patriarcat de Moscou et l'Église russe hors frontières, la présence de l'Église dans la société et sa mission parmi les jeunes, la situation de l'orthodoxie en Ukraine, les relations entre les Églises orthodoxes locales, le dialogue avec les autres chrétiens, les rapports avec les représentants d'autres religions et, enfin, la vision orthodoxe de la dignité, de la liberté et des droits de l'homme. Le dossier de cette livraison ne contient que trois principaux documents du concile. Le diocèse de Chersonèse prépare actuellement l'édition, en un volume spécial, de l'ensemble des actes du concile de 2008. En filigrane des exposés des évêques et des déclarations conciliaires se révèle la réalité de l'Église orthodoxe qui, dans sa complexité et ses épreuves mêmes, donne l'occasion d'exercer une des principales vertus chrétiennes : l'espérance que, malgré les tribulations, le Seigneur conduit indéfectiblement son Église vers la perfection du Royaume des Cieux. L'extrait suivant du discours du patriarche Alexis à l'ouverture du concile de 2008 résume le défi actuel de l'Église orthodoxe russe et la tâche posée au dernier concile épiscopal : « Au cours des deux dernières décennies qui se sont écoulées depuis le concile de 1988, notre Église a vécu dans un contexte de bouleversements sociaux, politiques et économiques. Cette époque a été celle du recouvrement de la liberté, allant de pair avec l'immense responsabilité pour le sort de millions de personnes. Nous devons répondre à leur soif spirituelle et ramener vers l'Église ceux qui étaient à la recherche de la Vérité. Hélas, les événements qui se sont déroulés pendant cette période ne furent pas tous positifs. Parmi les phénomènes négatifs, nous pouvons mentionner le spectre grandissant de problèmes sociaux, la baisse considérable du niveau de vie de nombreuses personnes, le débordement d'une pseudo-culture de masse, l'appauvrissement éthique de la population, la croissance de l'intolérance et de diverses tensions dans la société. Tout cela ne peut laisser indifférente l'Église orthodoxe russe qui, sans relâche, fait des demandes, des prières, des supplications, des actions de grâce pour tous les hommes [...] et pour tous les dépositaires de l'autorité, afin que nous puissions mener une vie calme et paisible en toute piété et dignité' (1 Tm 2, 1-2) ».

Enfin, comment ne pas évoquer le contexte international et le conflit qui vient d'opposer la Russie et la Géorgie en des combats d'autant plus tragiques qu'ils ont engagé des orthodoxes et fait d'innocentes victimes. Grâce à Dieu, les Églises orthodoxes russe et géorgienne, unanimes à dénoncer ces hostilités, ont réussi à témoigner de leur amitié et de leur unité séculaire au-delà des troubles politiques et des tensions militaires. Puisse Dieu nous garder dans la paix ! Puisse-t-il aussi nous préserver, entre chrétiens, entre nos Églises, entre nos pays, de tout amalgame, de tout préjugé, de toute caricature, qui flétrissent en nos cœurs l'image de l'autre, créé à l'image de Dieu.

Actualité 2

- L'Église orthodoxe russe engagé pour la paix en Ossétie du Sud
- Le patriarche Alexis a reçu le président italien
- Visite en Russie de l'archevêque de Chypre

Dossier :

Le concile épiscopal de l'Église orthodoxe russe (juin 2008) 6

- Adresse du concile à tous les enfants fidèles de l'Église orthodoxe russe
- Enseignement orthodoxe sur la dignité, la liberté et les droits de l'homme
- Déclaration au sujet de l'unité de l'Église orthodoxe

Dialogue interreligieux 27

- VI^e rencontre de théologiens orthodoxes russes et musulmans iraniens

Entretien 29

- Métropolite Cyrille :
« L'unité est le don le plus précieux de l'Église »

Église et Société

L'Église orthodoxe russe engagée pour la paix en Ossétie du Sud

Le conflit en Ossétie du Sud a suscité une vive émotion et de nombreuses réactions dans les Églises orthodoxes russe et géorgienne. Le 8 août 2008, dès le début des hostilités, le patriarche Alexis de Moscou publia une déclaration appelant tous les côtés « à cesser immédiatement le feu et à revenir au dialogue ». Le patriarche Alexis s'est indigné particulièrement du fait que ce conflit a opposé les peuples orthodoxes « appelés par le Seigneur à vivre dans la concorde et l'amour fraternels ». Se joignant à l'appel du patriarche Élie de Géorgie, le primat de l'Église russe a déclaré que le conflit ne devait être résolu que par « des négociations sur la manière de préserver les traditions, les visions et les attentes à la fois des Géorgiens et des Ossètes ». « L'Église russe est prête à unir ses efforts à ceux de l'Église géorgienne pour contribuer à la restauration de la paix », a ajouté le patriarche Alexis.

Pendant toute la durée des hostilités, le patriarche et catholico Élie de Géorgie s'entretenait quotidiennement par téléphone avec le métropolite Cyrille de Smolensk et de Kaliningrad, président du département des relations extérieures du patriarcat de Moscou. Les deux prélats ont sans cesse insisté sur le désir des deux Églises orthodoxes de « poursuivre en commun les actions pastorales et humanitaires en Ossétie du Sud pour aider toutes les victimes à surpasser les conséquences du conflit ». Grâce au soutien du patriarcat de Moscou, le primat de l'Église de Géorgie put se rendre le 14 août dans la ville géorgienne de Gori, près de la frontière avec l'Ossétie du Sud.

Par ailleurs, l'Église orthodoxe russe a mis en garde contre des tentatives d'attiser la haine entre Russes et Géorgiens. « Les peuples russe et géorgien ont toujours été ensemble, a déclaré dans un entretien

télévisé l'archiprêtre Vsévolod Tchaplina, vice-président du département des relations extérieures du patriarcat de Moscou. Nous savons que dans les tribulations nous nous sommes toujours soutenus mutuellement, que ce soit pendant la seconde guerre mondiale ou pendant les persécutions soviétiques contre la foi et l'Église ». « Nous savons, a-t-il ajouté, combien nos cultures chrétiennes sont riches. De nombreuses familles russo-géorgiennes vivent en Russie et en Géorgie. Il y a beaucoup de Géorgiens dans notre pays et ils apportent une importante contribution à son économie, à sa culture, à la science, à la médecine et aux autres domaines. Il est important aujourd'hui de ne pas dilapider le potentiel que renferme notre amitié ». Selon le père Tchaplina, seul « un insensé peut déclarer les Géorgiens ennemis des Russes et attiser les sentiments anti-géorgiens dans notre pays ». « Les hommes politiques arrivent et s'en vont. En revanche, les hommes restent et nous devons toujours faire preuve de sagesse, manifester la bonne volonté, la persévérance et l'amour pour que nos peuples orthodoxes soient conscients d'être des collaborateurs dans l'œuvre de Dieu, d'appartenir à la même Église du Christ et pour qu'ils préfèrent toujours la paix à l'animosité, l'amour à la haine », a conclu le père Tchaplina. Des actions humanitaires furent organisées dans différents diocèses de l'Église orthodoxe russe, auxquelles ont participé également les musulmans du Caucase du Nord. L'aide financière et matérielle, rassemblée de cette façon, a été apportée à Tskhinvali par le métropolite Serge de Voronej et l'archevêque Théophane de Stavropol.

Le patriarche Alexis au président italien : « Les Russes et les Italiens partagent le même héritage chrétien qui remonte aux apôtres »

Le 16 juillet 2008, au monastère Saint-Daniel de Moscou, le patriarche Alexis de Moscou et de toute la Russie a reçu M. Giorgio Napolitano, président de la République italienne, accompagné d'une importante délégation de son pays. En saluant ses hôtes, le primat de l'Église russe a rappelé que « les peuples russe et italien conservent le même héritage chrétien qui remonte à la prédication des apôtres. C'est lui qui doit servir de fondement au développement de relations sincères et cordiales aussi bien entre les deux États qu'entre les personnes ».

Le patriarche Alexis a rappelé que de nombreux fidèles de l'Église orthodoxe russe vivent aujourd'hui en Italie. Ce sont des Russes, des Biélorusses, des Ukrainiens, des Moldaves. « Selon certaines statistiques, le nombre total d'orthodoxes en Italie atteint un million de personnes », a souligné le patriarche. Des mesures ont été prises par le patriarcat de Moscou pour assurer le ministère pastoral auprès de ces orthodoxes : « Après consultation avec l'Église catholique romaine, nous avons commencé un processus de déclaration auprès des pouvoirs publics des structures pastorales de l'Église orthodoxe russe qui sera représentée en Italie par un évêque ». Le patriarche Alexis a exprimé la conviction que la nomination d'un évêque représentant du patriarcat de Moscou en Italie contribuera au renforcement des liens et à l'avancement du dialogue avec l'Église catholique.

Le patriarche Alexis a remercié le président italien pour la possibilité offerte à la communauté orthodoxe russe de construire une église à Rome : « Nous sommes heureux que, grâce à une attitude positive de la part des autorités italiennes, nous avons eu la possibilité de construire à Rome l'église Sainte-Catherine. Actuellement, les travaux sont sur le point de se terminer. La consécration de cette église est prévue au mois de décembre ». Elle sera célébrée par le métropolite Cyrille de Smolensk et

de Kaliningrad, président du département des relations extérieures du patriarcat de Moscou.

Le patriarche Alexis et le président italien ont soulevé aussi la question du statut de l'église russe à Bari. Le 15 juillet 2008, le conseil municipal de la ville a confirmé son souhait de rendre cette église à l'État russe. Cette décision est, selon Giorgio Napolitano, « un cadeau de la ville de Bari et un signe de l'ouverture de l'Italie ».

Le patriarche Alexis a exprimé sa joie de voir que les relations entre la conférence épiscopale italienne et l'Église orthodoxe russe se développent très positivement et rapidement. Il a rappelé que cette année le cardinal Dionigi Tettamanzi, archevêque de Milan, et le cardinal Crescenzo Sepe, archevêque de Naples, se rendront en Russie à l'invitation du patriarcat de Moscou. Ils seront accompagnés d'importantes délégations de prêtres et de fidèles de leurs diocèses.

« Grâce à la confiance établie avec les catholiques italiens, les structures de l'Église orthodoxe russe dans ce pays sont soutenues par les diocèses locaux de l'Église catholique romaine, a souligné le patriarche. Les catholiques d'Italie mettent à la disposition de l'Église russe des lieux de culte. Ainsi, en 2007, le diocèse de Naples a proposé à titre gracieux à la communauté orthodoxe russe locale une église en plein centre-ville. » Le patriarche a rappelé que les positions de l'Église orthodoxe russe et de l'Église catholique romaine sont identiques dans de nombreux domaines : « Les Russes et les Italiens sont appelés à préserver ensemble la culture chrétienne traditionnelle en Europe, à faire participer le christianisme à la formation du présent et de l'avenir de notre continent. Nous sommes prêts à toute forme de collaboration avec les Italiens dans cette direction », a déclaré le primat de l'Église russe.

Relations entre les Églises orthodoxes

Première visite en Russie de l'archevêque Chrysostome de Chypre

À l'invitation de l'Église orthodoxe russe, l'archevêque Chrysostome de Chypre s'est rendu en Russie, pour la première fois depuis son élection, du 15 au 20 juillet 2008. Le 16 juillet, le patriarche Alexis et l'archevêque Chrysostome ont célébré ensemble une divine liturgie à la cathédrale de la Dormition du Kremlin. L'Église orthodoxe russe fêtait ce jour-là la translation des reliques de saint Philippe, métropolite de Moscou.

En s'adressant au primat de l'Église de Chypre à la fin de la célébration, le patriarche Alexis a déclaré: « Nous avons eu le bonheur de présider la liturgie et de servir ensemble auprès du

magnifique et redoutable autel du Seigneur de gloire. Ainsi, nous avons rendu témoignage de notre amour mutuel qui, selon la parole de l'apôtre Paul, 'ne passe pas' (1 Co 13, 18) et qui lie nos deux Églises depuis des siècles ».

Dans sa réponse, l'archevêque Chrysostome a remercié le patriarche de Moscou pour son accueil et a souligné, lui aussi, que la célébration commune de la liturgie est le plus grand signe de l'unité de l'orthodoxie: « Dans la communion au même Corps et au même Sang du Christ, nous devenons des frères, des compagnons et des collaborateurs dans l'œuvre du salut ».



Mgr Chrysostome a exprimé sa reconnaissance à l'Église russe pour le soutien qu'elle accorde aux Chypriotes: « L'Église orthodoxe russe s'est toujours empressée d'aider et de soutenir les Chypriotes dans les conditions difficiles que connaît notre île ».

Le 18 juillet, fête de la translation des reliques de saint Serge de Radonège, le patriarche Alexis et l'archevêque Chrysostome ont présidé ensemble les célébrations à la laure de la Trinité-Saint-Serge à Serguïev-Posad, près de Moscou. De nombreux évêques russes, chypriotes, ukrainiens et biélorusses ont également participé aux festivités. Après la divine liturgie dans la principale église de la laure, un office d'action de grâce a été célébré sur la place centrale du monastère. Après avoir vénéré les reliques de saint Serge, le patriarche Alexis et l'archevêque Chrysostome se sont adressés, du balcon de la résidence patriarcale, à plusieurs milliers de pèlerins venus de plusieurs pays du monde. Un déjeuner a ensuite été donné en l'honneur de la délégation orthodoxe de Chypre. Au cours de ce déjeuner, le patriarche Alexis a adressé un discours à Mgr Chrysostome: « Les orthodoxes de Russie ont toujours eu une attitude particulièrement chaleureuse envers l'île des

saints' et l'antique et glorieuse Église de Chypre, fruit de la prédication salutaire des saints apôtres Paul et Barnabé », souligna le patriarche. « J'aimerais assurer Votre Béatitude qu'aux moments difficiles vous pourrez toujours compter sur le soutien amical et les prières des enfants de l'Église orthodoxe russe. L'unanimité et l'amour entre les saintes Églises de Dieu sont un trésor inestimable qui nous a été légué par le Seigneur et que nos Pères ont préservé diligemment. Suivant leur exemple, nous voudrions mettre notre zèle à parfaire nos relations fraternelles. Votre visite, nos échanges et surtout les prières communes sont une contribution importante à l'approfondissement des rapports entre nos Églises et au témoignage commun de l'Église une, sainte, catholique et apostolique dans le monde contemporain déchiré par des contradictions. » Dans sa réponse, l'archevêque Chrysostome a souligné qu'il était venu en Russie pour « vénérer les lieux saints, visiter les nombreux monastères, les magnifiques églises et rendre hommage au chœur immense des saints de la terre russe ». « Nous sommes venus, a-t-il ajouté, pour vous remercier du soutien inlassable et significatif que vous accordez à notre peuple dans sa lutte pour sa survie physique et pour la survie de notre nation. Pendant les années de servitude, notre regard était toujours tourné vers le 'peuple blond' des Slaves dont nous attendions le salut et la délivrance. Vous nous avez toujours aidés et le clergé russe a accordé un immense soutien à notre peuple pendant la domination latine et turque. »

Mgr Chrysostome a souligné qu'« aujourd'hui, au XXI^e siècle - siècle 'de la liberté et des droits de l'homme' - Chypre continue à souffrir et se trouve dans la situation la plus catastrophique de son histoire. La Turquie, qui nous a attaqués de façon barbare en 1974 et a occupé de force 37 % de nos terres ancestrales, continue à avancer ses plans avec le soutien tacite du monde 'civilisé'. Ils supposent l'annexion, d'abord, des territoires occupés, et ensuite de tout Chypre. La Turquie a privé de nombreux orthodoxes de leurs maisons et fait venir sur le territoire occupé des colons en provenance d'Anatolie. Plus de 500 églises se trouvent dans un état déplorable dans cette partie occupée de l'île. Une partie est déjà complètement détruite, d'autres sont transformées en mosquées... Nous vous demandons à nouveau de l'aide. Puisse notre problème être aussi le vôtre. »

dossier

Le concile épiscopal de l'Église orthodoxe russe (juin 2008)

Tous les quatre ans, l'ensemble des évêques de l'Église orthodoxe russe se réunissent en concile épiscopal qui, selon le *Règlement* du patriarcat de Moscou (adopté en août 2000), est « l'organe suprême du gouvernement hiérarchique de l'Église orthodoxe russe ». Les conciles épiscopaux s'inscrivent, en effet, dans la succession des conciles locaux que l'Église connaît depuis les premiers siècles de son existence. D'ailleurs, au premier millénaire, le terme « concile » ou « synode » ne s'appliquait qu'aux assemblées épiscopales. Depuis le concile de Moscou de 1917-1918, l'Église orthodoxe russe fait une différence entre les conciles épiscopaux et les conciles locaux. Ces derniers sont composés non seulement des évêques, mais aussi des représentants du clergé, des moines et des laïcs (un par diocèse et par monastère). C'est le concile local qui élit, par exemple, le patriarche de Moscou et de toute la Russie. Actuellement, les conciles locaux sont convoqués en cas de vacance du siège patriarcal de Moscou ou à l'initiative du concile épiscopal.

Le concile épiscopal, convoqué et présidé par le patriarche de Moscou, comprend aussi bien les évêques diocésains que les auxiliaires, mais ces derniers ne peuvent participer au vote que s'ils ont la charge d'un département synodal, d'une académie de théologie ou possèdent la juridiction ordinaire sur un certain nombre de paroisses. Aujourd'hui, le patriarcat de Moscou compte 196 évêques dont 148 sont diocésains et 48 auxiliaires. 183 évêques (139 diocésains et 44 auxiliaires) ont participé au concile épiscopal du 24 au 29 juin 2008.

Le sujet principal de ce concile était l'unité de l'Église. En effet, pour la première fois, les évêques de l'Église russe hors frontières prenaient part à un concile épiscopal de l'Église orthodoxe russe.

Le rétablissement de la communion et de l'unité canonique entre les deux parties de l'orthodoxie russe, célébré le 17 mai 2007 dans la cathédrale du Christ-Sauveur de Moscou, a été unanimement salué par les Pères conciliaires. Les rapports avec les autres Églises orthodoxes, les vieux-croyants, les catholiques et les autres chrétiens ont été abordés tout au long du travail du concile. Un résumé des discussions conciliaires sur ces questions est proposé dans la déclaration sur l'unité de l'Église dont nous publions ici la traduction française.

Un moment fort du concile épiscopal fut l'adoption des *Fondements de l'enseignement de l'Église orthodoxe russe sur la dignité, la liberté et les droits de l'homme*. Cette déclaration est un



Les membres du concile devant la cathédrale de la Dormition de Moscou

complément à la doctrine sociale de l'Église russe, promulguée au concile de 2000¹. Elle a été préparée par un groupe de travail sous la présidence du métropolitain Cyrille de Smolensk et de Kaliningrad et sous le contrôle du Saint-Synode. Le concile a souhaité que ce document, qui « exprime la position officielle du patriarcat de Moscou sur la question des droits de l'homme », serve de « fondement pour le développement d'une

importante action sociale des chrétiens orthodoxes ». Sa traduction française intégrale est proposée dans ce dossier.

Le concile de 2008 s'est réuni dans un contexte ecclésial complexe. En effet, depuis quelques années, la vie de l'Église orthodoxe russe est animée par de réels débats sur sa place au sein de la société, sur les objectifs et l'avenir de son dialogue avec les autres Églises chrétiennes, sur le bien fondé du dialogue interreligieux et, enfin, sur les rapports entre l'épiscopat et les fidèles. Le rétablissement de l'unité avec l'Église russe hors frontières a soulevé aussi de nombreuses questions. Tout récemment, un évêque russe s'en est pris au patriarche Alexis pour sa visite à la cathédrale Notre-Dame de Paris. Il a reproché au Saint-Synode de poursuivre le dialogue œcuménique, d'avoir abandonné l'idéal de la monarchie au profit de la démocratie et de se compromettre avec la mondialisation. Tous ces problèmes furent examinés au concile



¹ Elle a été publiée en français par les Éditions du Cerf et le Centre d'études Istina en 2007.



épiscopal. La réponse des évêques peut se résumer ainsi : tout extrême est néfaste, que ce soit le relativisme ou l'isolationnisme. Il est inacceptable pour l'orthodoxie d'abandonner le dialogue avec les autres Églises chrétiennes sous prétexte qu'il comporte de nombreuses difficultés. De même, l'Église ne peut se couper de la société dans

laquelle elle exerce son ministère. Elle n'adhère pas pour autant à toute nouveauté engendrée par le siècle présent. Finalement, le concile a condamné les propos de l'évêque Diomède d'Anadyr et du Kamtchatka qui, après avoir critiqué le Synode actuel pour son ouverture « excessive » vers le monde, ne s'est pas présenté au concile.



Nous aurions aimé publier dans ce dossier le discours prononcé par le patriarche Alexis à l'ouverture du concile. Il résume les problèmes que l'Église orthodoxe russe rencontre aujourd'hui dans sa mission. Par sa taille, ce discours dépasse cependant le volume de notre revue. Aussi n'en citerons-nous qu'un passage qui présente le sujet principal du concile – l'unité de l'Église : « Ce n'est pas pour rien que l'Église orthodoxe est appelée Église une, sainte, catholique et apostolique. Nous connaissons tous très bien les paroles suivantes des Écritures : 'Le Christ a aimé l'Église : il s'est livré pour elle, afin de la sanctifier en la purifiant par le bain d'eau qu'une parole accompagne ; car il voulait se la présenter à lui-même toute resplendis-

sante, sans tache ni ride ni rien de tel, mais sainte et immaculée' (Eph 5, 25-27). La sainteté de l'Église, qui nous a été transmise par les apôtres, est inséparable de son unité. L'unité est à son tour impensable en dehors de la catholicité. Selon la parole de l'apôtre Paul, nous, chrétiens orthodoxes, 'formons un seul corps dans le Christ' (Rm 12, 5). Nous sommes appelés à examiner tous les problèmes, même les plus difficiles, dans un esprit d'ouverture, d'honnêteté, d'amour fraternel, en aspirant à l'unanimité. La conciliarité et la discussion fraternelle sont les meilleurs moyens de mettre fin aux conflits, aux divisions et aux malentendus. »

Adresse du concile épiscopal à tous les enfants fidèles de l'Église orthodoxe russe*

Chers pères presbytres, vénérables diacres, moines et moniales, pieux fidèles, vous tous les enfants bien aimés de notre Sainte Mère, l'Église orthodoxe russe ! Le saint concile épiscopal, qui s'est réuni du 24 au 29 juin 2008 dans la ville de Moscou, vous adresse les paroles de la salutation apostolique : « Grâce, miséricorde, paix de par Dieu le Père et le Christ Jésus notre Seigneur¹ ! »

L'actuel concile épiscopal est marqué par une date symbolique. Cette année, nous fêtons le 1020^e anniversaire de la conversion de nos ancêtres à la sainte orthodoxie et de leur adhésion au peuple de Dieu dans le baptistère de Kiev, grâce aux efforts du saint et grand prince Vladimir de Kiev.

Bien que plus de mille ans se soient écoulés depuis la christianisation de la Russie, les devoirs de notre Église demeurent inchangés. Comme avant, elle est appelée à sanctifier et à transfigurer ce monde en le conduisant vers l'unité avec son Seigneur et Sauveur et en communiquant à la communauté humaine les fruits vivifiants du Saint-Esprit : « charité, joie, paix, longanimité, serviabilité, bonté, confiance dans les autres, douceur, maîtrise de soi² ».

Malgré les nombreux obstacles et tentations, les hommes continuent à chercher Dieu, parfois incons-

ciemment, et le troisième millénaire, comme les siècles précédents, nous révèle la valeur éternelle de la Bonne Nouvelle du Christ. Ce concile épiscopal élève à la vénération de toute l'Église plusieurs saints, canonisés auparavant localement. Ils ont vécu à des époques différentes et en des régions éloignées les unes des autres, mais ils ont manifesté au monde la victoire de l'annonce évangélique et la destruction du péché et de la mort par le Sauveur ressuscité. Ce sont saint Antoine (Smirnitski) de Voronej, saint Jean (Maximovitch) de Shanghai et de San Francisco, les saintes Juliane, hégoumène, et Eupraxie, moniale de Moscou.

Cette année est marquée par une autre date : le 90^e anniversaire du martyre de la famille impériale. En rendant hommage aux martyrs royaux, nous devons puiser force et courage dans leur vénération et imiter leur foi, contemplant l'humilité et la douceur avec lesquelles ils ont fait face au mal. Nous sommes convaincus que la société et l'État actuels doivent donner une évaluation éthique du crime commis en 1918.

La communion de l'épiscopat, du clergé et des fidèles, rendue possible grâce au rétablissement, l'année dernière, de l'unité de l'Église russe, est un magnifique exemple du soutien mutuel et de l'amour fraternel. Puissent la joie et le bien spirituel

* La traduction française est du hiéromoine Alexandre Siniakov.

¹ 2 Tm 1, 2.

² Ga 5, 22-23.



Saint Olga, mère du saint prince Vladimir, égale aux apôtres.
Église des Trois-Saints-Docteurs, Paris

trouvés dans les prières et les œuvres communes être le gage et le fondement de l'unité inébranlable de l'Église, malgré toutes les épreuves et les

disputes suscitées par l'ennemi du genre humain qui cherche à diviser le Corps unique du Christ. Notre Église comprend des personnes de

nationalités, de générations et de cultures différentes. Beaucoup ont des visions divergentes de certains aspects de la vie ecclésiale. Pourtant, nous avons à l'esprit les paroles du Seigneur : « Qu'ils soient un, comme toi, Père, tu es en moi, et moi en toi³ ». Que ni les frontières, ni les différences humaines, ni les divergences de points de vue – naturelles chez les chrétiens – ne puissent nous séparer. Le saint apôtre Paul écrit en effet : « Que tout se passe chez vous dans la charité⁴ ». Que l'amour fraternel anime toutes nos discussions et toute notre vie.

Le chemin par lequel nous sommes appelés à suivre le Seigneur et Sauveur est difficile et exige de la part des disciples du Christ une ferme fidélité à la foi. La vérité divine n'est pas toujours perçue positivement par le monde qui gît dans le mal. En effet, selon la parole de l'Écriture, « nous proclamons, nous, un Christ crucifié, scandale pour les Juifs et folie pour les païens⁵ ».

La notion des droits de l'homme est à l'origine des lois et de la politique de nombreux États. Quelquefois, cette notion est utilisée pour la justification du péché et pour la marginalisation de la religion dans la vie de la société. Elle sert parfois à priver des personnes de la possibilité de vivre selon leurs convictions religieuses. Le concile a exposé la vision orthodoxe de cette notion, en adoptant les *Fondements de l'enseignement de l'Église orthodoxe russe sur la dignité, la liberté et les droits de l'homme*. Ce document souligne notamment le lien inséparable entre les droits de l'homme, d'une part, et les valeurs éthiques et la responsabilité de la personne envers Dieu et les autres hommes, d'autre part.

Par sa nature, l'orthodoxie n'est ni une idéologie, ni une forme culturelle, ni un programme de quelque mouvement politique que ce soit, mais le mode de vie dans le Christ qui a dit dans l'Évangile : « Je suis le chemin, la vérité et la vie⁶ ». Nous ne devons pas oublier que le chrétien doit chercher avant tout « le Royaume de Dieu et sa justice⁷ ». Il doit agir dans le monde en se fondant sur cette conception de la vie chrétienne.

En suivant fermement les principes de l'Évangile, l'Église demeure inébranlable dans son ministère et évite tout extrême. Les pasteurs et les fidèles doivent fuir l'auto-isolation et ne pas esquiver les

défis que notre époque lance à l'orthodoxie. Nous devons éviter, par ailleurs, l'adhésion silencieuse à « l'esprit de ce siècle⁸ » pour ne pas nous trouver sous son emprise. Le concile épiscopal exhorte tout le peuple de Dieu à partager le même esprit, à rester ferme dans la foi et à vivre selon l'Évangile, pour qu'en nous voyant, tous glorifient notre Père céleste⁹.

Le concile s'adresse avec un amour paternel à tous les chrétiens orthodoxes qui n'ont pas résisté à la tentation de la division et se sont trouvés hors de l'Église sainte, catholique et apostolique, en suivant les faux maîtres. Fidèle au commandement du Sauveur de pardonner celui qui se repent, l'Église est prête à recevoir avec douceur et humilité tous ceux qui, se détournant des communautés schismatiques néfastes, accourons vers son sein maternel.

Pour préserver l'unité, la paix, la concorde et la discipline dans l'Église, le concile a décidé de recréer les tribunaux ecclésiastiques, qui sont appelés à veiller sur la pureté de la foi, l'ordre canonique et la fidélité aux principes éthiques de l'orthodoxie. Nous prions pour que chacun de nous parvienne à la pleine connaissance de la volonté de Dieu, « en toute sagesse et intelligence spirituelle. Vous pourrez ainsi mener une vie digne du Seigneur et qui lui plaise en tout : vous produirez toutes sortes de bonnes œuvres et grandirez dans la connaissance de Dieu¹⁰ ».

Nous vous adressons, chers pères, frères et sœurs, les paroles de la joie et de l'espérance : « Que le Dieu de la paix, qui a ramené de chez les morts celui qui est devenu, par le sang d'une alliance éternelle, le grand Pasteur des brebis, notre Seigneur Jésus, vous rende aptes à accomplir sa volonté en toute sorte de bien, produisant en nous ce qui lui est agréable par Jésus-Christ, à qui soit la gloire pour les siècles des siècles¹¹ ! »

³ Jn 17, 21.

⁴ 1 Co 16, 14.

⁵ 1 Co 1, 23.

⁶ Jn 14, 6.

⁷ Mt 6, 33.

⁸ Cf. 1 Co 2, 12.

⁹ Cf. Mt 5, 16.

¹⁰ Col 1, 9-10.

¹¹ He 13, 20-21.

Fondements de l'enseignement de l'Église orthodoxe russe sur la dignité, la liberté et les droits de l'homme*

Quelle conception avoir de l'être humain, de la personne? Depuis toujours, la réponse à cette question détermine la vie privée et sociale de l'homme. Si profondes que soient les différences entre diverses cultures et civilisations, chacune contient une certaine notion des droits et des devoirs de la personne humaine.

Le monde moderne s'est, dans une grande mesure, persuadé de ce que la notion des droits de l'homme est, en soi, susceptible de favoriser au mieux l'épanouissement de la personne, de nous amener à des structures sociales optimales. La référence aux droits de l'homme ne permet que trop souvent de mettre en pratique des principes qui contredisent les fondements mêmes de la foi chrétienne. Les chrétiens sont incités par les structures politiques et sociales, d'une manière coercitive, à agir, voire à penser, à l'encontre des commandements divins. Or, cela fait obstacle à la réalisation du but essentiel de toute vie humaine: se délivrer du péché et atteindre le salut.

Dans ce contexte, l'Église, se fondant les Saintes Écritures et la Sainte Tradition, a vocation à rappeler les thèses essentielles de la doctrine chrétienne sur la personne humaine, à exposer son appréciation de la théorie des droits de l'homme et de la manière dont cette théorie est mise en pratique.

1. La dignité de l'homme en tant que catégorie religieuse et éthique

1. C'est sur la notion de dignité humaine que se fonde la théorie des droits de l'homme. Il est, par conséquent, indispensable d'explicitier la manière dont l'Église perçoit cette notion.

Conformément à la révélation biblique, la nature de l'homme est façonnée par Dieu, le Créateur, qui l'a conçue à son image et à sa ressemblance (Gn 1, 26). Cela permet d'affirmer que la nature humaine possède une dignité inaliénable. Saint Grégoire le Théologien établissait cette corrélation entre la dignité humaine et l'acte de la création divine: « Dieu a été aussi généreux dans ce qu'il

a donné afin de montrer, par une répartition juste de ses dons, la dignité égale de notre nature ainsi que son immense bonté » (Discours 14, *De l'amour des pauvres*).

L'incarnation du Verbe témoigne de ce que la dignité humaine n'a pas été perdue à la suite du péché originel, car l'image indestructible de Dieu s'est maintenue en l'homme et, par conséquent, la possibilité de reconstituer la vie humaine dans la plénitude de sa perfection initiale. C'est ce que disent les textes liturgiques de l'Église orthodoxe: « Je suis à l'image de ta gloire indicible bien qu'atteint par les ulcères du péché... Jadis tu m'as amené à l'existence à partir de rien, créé à ton image, mais lorsque j'ai enfreint ton précepte, tu m'as fait retourner à la terre dont j'étais façonné. Aussi donne-moi de retrouver l'antique bonté qui est la ressemblance de la tienne » (Stichères après le psaume 118, matines du samedi). Le Christ a assumé l'humanité dans son intégrité à l'exception du péché (He, 4, 15) et cela montre que la dignité de l'homme a été maintenue malgré les altérations de la nature humaine survenues à la suite du péché originel.

2. L'orthodoxie fait remonter à l'image de Dieu la dignité inaliénable et ontologique de chaque personne humaine, son inappréciable valeur; ainsi, une vie qui se veut digne doit être vécue à l'image de Dieu. Cette ressemblance au Créateur peut être atteinte grâce au rejet du péché, à la recherche de la pureté éthique et à la pratique des vertus. Aussi, l'homme qui porte en soi l'image de Dieu n'a pas à s'enorgueillir de cette similitude. En effet, il ne s'agit nullement d'un mérite personnel mais d'un don divin. L'homme ne doit en aucun cas se référer à cette ressemblance pour justifier ses faiblesses et ses vices, il doit au contraire être conscient de sa responsabilité pour le choix des objectifs qu'il se fixe dans la vie, pour la manière dont il la mène. Il paraît évident que la responsabilité est partie intégrante de la notion même de dignité.

Ainsi, la notion de « dignité » dans la tradition chrétienne orientale porte une connotation éthique, le discernement entre ce qui est digne et ce qui ne

l'est pas est déterminé par le caractère moral ou amoral de nos actes ainsi que par l'état de notre âme. Puisque la nature humaine a été obscurcie par le péché, il est indispensable de faire le départ entre ce qui est digne et ce qui ne l'est pas dans nos vies.

3. La vie est digne si elle est conforme à la vocation initiale de la nature humaine créée pour participer à la vie bienheureuse de Dieu. Saint Grégoire de Nysse écrivait: « En effet, si la Divinité est la plénitude de tout bien et si l'homme est à son image, est-ce que ce n'est pas dans cette plénitude que l'image aura sa ressemblance avec l'archétype? » (*La création de l'homme*, 16). Aussi, la vie de l'homme, dit saint Jean Damascène, doit consister « à se rendre semblable à Dieu dans la vertu autant que cela est accessible à l'homme » (*Exposé de la foi orthodoxe*). Cette révélation de l'image de Dieu en l'homme est désignée dans la littérature patristique comme sa « divinisation ».

La réalité de la dignité en tant que don de Dieu est confirmée par la présence chez l'homme d'un principe éthique qui se manifeste par la voix de la conscience. C'est bien ce que dit l'apôtre Paul dans son épître aux Romains: « Ils montrent la réalité de cette loi inscrite en leurs cœurs, à preuve le témoignage de leur conscience, ainsi que les jugements intérieurs de blâme ou d'éloge qu'ils portent les uns sur les autres... » (Rm, 2,15). C'est bien pour cela que les valeurs éthiques inhérentes à l'homme, de même que celles qu'établit la révélation divine, nous manifestent le dessin de Dieu quant à l'homme, à sa destination. Ces valeurs sont un guide dans une vie de bien, dans l'appréhension de Dieu par la nature humaine. Notre Seigneur Jésus-Christ en est l'exemple le meilleur, le plus probant.

4. La vie dans le péché est une vie indigne. Le péché détruit l'homme, nuit à ceux qui l'entourent, au monde. Le péché bouleverse la hiérarchie des rapports telle qu'elle existe dans la nature humaine. L'esprit, au lieu de régir la chair, s'y soumet dans le péché, comme nous le rappelle saint Jean Chrysostome: « Nous avons altéré le bon ordre du monde et le mal s'est renforcé à un tel point que nous forçons notre âme à se soumettre aux désirs de la chair » (*Homélie 12 sur la Genèse*).

Vivre selon les lois de la chair contredit les commandements divins. Une telle vie est en infraction avec les principes éthiques légués par

Dieu à la nature humaine. Sous l'emprise du péché, l'homme se comporte en égoïste dans ses rapports avec les autres. Il ne pense qu'à satisfaire ses besoins à leurs dépens. Une telle vie est dangereuse pour la personne, pour la société et l'environnement naturel. Elle trouble l'harmonie de nos existences, conduit à des souffrances spirituelles et corporelles, aux maladies, à une plus grande vulnérabilité face à la dégradation du milieu environnant. Ontologiquement, une vie moralement indigne n'efface pas la dignité donnée par la grâce, mais elle l'obscurcit dans une telle mesure que cette dignité devient à peine discernable. Il nous faut donc mobiliser toute notre volonté pour voir, et à plus forte raison pour accepter la dignité humaine d'un grand criminel ou d'un dictateur.

5. La contrition peut grandement aider l'homme à se reconstituer dans sa dignité. La contrition consiste dans la prise de conscience du péché et le désir de changer de vie. Lorsqu'il se repent, l'homme reconnaît la non adéquation de ses pensées, de ses paroles, de ses actes à la dignité qui lui a été conférée par Dieu; il témoigne devant Dieu et l'Église de son indignité. La contrition n'humilie en aucun cas celui qui l'éprouve. Au contraire, la repentance incite à l'effort spirituel en vue de changer de vie, de maintenir la pureté de la dignité conférée par Dieu et de s'y affermir.

C'est bien pourquoi la pensée patristique et ascétique, la tradition liturgique de l'Église, traitent bien plus de l'indignité spirituelle de l'homme conditionné par le péché que de sa dignité. Il est dit dans la prière avant la communion de saint Basile le Grand: « Aussi, bien que je sois indigne du ciel et de la terre et même de cette vie passagère, bien que je sois un serviteur docile du péché et esclave de mes passions, moi qui ai souillé ton image, mais qui suis pourtant ton œuvre, je ne désespère pas de mon salut, tout misérable que je suis. Confiant dans ta miséricorde sans bornes, je m'approche de toi ».

Selon la tradition orthodoxe, le maintien de l'homme dans la dignité qui lui a été conférée par Dieu, son affermissement dans cette dignité, nécessitent une vie conforme aux normes éthiques. Ces normes sont l'expression de l'authentique nature humaine au moment de sa création, non corrompue par le péché. Il existe ainsi un lien direct entre la dignité de l'homme et l'éthique. La reconnaissance de la dignité de l'homme implique sa responsabilité morale.

* La traduction française est de Nikita Krivochéine.

II. Libre arbitre et liberté par rapport au mal

1. En fonction de la manière dont s'autodétermine un homme libre, l'image de Dieu en lui peut soit s'obscurcir, soit se manifester avec encore plus d'éclat. La dignité naturelle inhérente à l'homme devient de plus en plus manifeste ou de moins en moins perceptible en fonction de la manière dont il conduit sa vie. Ce sont les choix que nous faisons, la façon dont nous nous déterminons, qui nous amènent à tel ou tel résultat.

La liberté est l'une des manifestations de l'image de Dieu dans la nature humaine. Selon saint Grégoire de Nysse, « l'homme est devenu semblable à Dieu et bienheureux, parce qu'il a reçu la liberté (αὐτεξουσίῳ) » (*Discours sur les morts*). En conséquence, l'Église, dans sa pratique pastorale et spirituelle, fait preuve d'une grande sollicitude quant au monde intérieur de chacun, envers notre liberté de choix. Asservir le libre arbitre de l'homme par des manipulations ou la violence, le soumettre à une quelconque autorité extérieure conduit à troubler l'ordre instauré par Dieu.

Le libre arbitre n'est pas, pour autant, un but absolu et inconditionnel. Dieu a mis le libre arbitre au service du bien des hommes. L'homme ne doit pas, en l'exerçant, faire des choix qui soient à son détriment, à celui des autres. Cependant, et ceci par la force du péché inhérent à la nature humaine déchue, aucun effort humain ne peut être suffisant pour atteindre le bien authentique. S'inspirant de sa propre existence, l'apôtre Paul témoigne de ce qui est commun à tout homme : « Vraiment, ce que je fais je ne le comprends pas : car je ne fais pas ce que je veux, mais je fais ce que je hais [...]. En réalité ce n'est plus moi qui accomplis l'action, mais le péché qui habite en moi » (Rm 7, 15-17). L'homme ne saurait donc se passer de l'aide de Dieu, de collaborer le plus étroitement possible avec lui, car Dieu est l'unique source de tout bien.

Ayant rejeté le Créateur, ne comptant que sur eux-mêmes, nos ancêtres se sont trouvés tributaires des forces du mal, de la mort. Ils nous ont légué cette dépendance. L'homme a abusé de sa faculté de libre arbitre et a donc perdu une autre liberté (ἐλευθερία), qui lui avait été conférée initialement : celle de vivre dans le bien. C'est précisément cette liberté que notre Seigneur Jésus-Christ nous restitue : « Si donc le Fils vous libère, vous serez réellement

libre (ἐλεύθεροι) » (Jn 8, 36). Il est impossible à l'homme de se libérer du péché sans une union mystique avec la nature transfigurée du Christ, union qui survient dans le sacrement du baptême (Rm 6, 3-6 ; Col 3, 10) et se renforce par la vie dans l'Église, Corps du Christ (Col 1, 24).

Les Saintes Écritures nous disent que l'homme se doit d'œuvrer lui-même en vue de se libérer du péché : « C'est pour que nous restions libres que le Christ nous a libérés. Donc, tenez bon et ne vous remettez pas sous le joug de l'esclavage » (Ga 5, 1). L'expérience concrète de l'immense chœur des saints et des saintes en atteste. Chacun d'entre eux a démontré la possibilité pour chacun d'entre nous de transfigurer sa vie. C'est, toutefois, seulement dans la résurrection commune que se manifesteront les fruits des efforts spirituels de chacun. C'est alors que « le Seigneur Jésus-Christ transfigurera notre corps de misère pour le conformer à son corps de gloire, avec cette force qu'il a de pouvoir même se soumettre toute chose » (Ph 3, 21).

2. Notre Seigneur Jésus-Christ dit : « Et vous connaîtrez la vérité et la vérité vous libérera [...]. Quiconque commet le péché est esclave » (Jn 8, 32 et 34). Il en découle qu'est vraiment libre celui qui mène une vie juste et aspire à la communion avec Dieu. Lui seul peut être la source de la vérité absolue. Et au contraire, abuser de la liberté, choisir un mode de vie amoral et hypocrite réduit en définitive à zéro le libre arbitre en tant que tel, la volonté se faisant esclave du péché. Dieu, unique source de liberté, est à même de maintenir la liberté en l'homme. Ceux qui ne veulent pas s'éloigner du péché renoncent à leur liberté au profit du diable, ennemi de Dieu, père du mal et de l'esclavage. L'Église, tout en reconnaissant le libre arbitre, affirme que celui-ci disparaît fatalement lorsque le choix s'opère en faveur du mal. Le mal et la liberté sont incompatibles.

L'histoire montre que lorsque les personnes et les communautés optaient pour le mal, cela entraînait non seulement la disparition de leur liberté, mais aussi d'immenses pertes humaines. De nos jours, l'humanité risque de s'engager à nouveau dans cette voie : des phénomènes incontestablement mauvais comme les avortements, les suicides, la débauche, les perversions, la destruction de la famille, le culte de la brutalité et de la violence trouvent leur justification dans une interprétation

erronée du libre arbitre et cessent d'être évalués comme il se doit.

La doctrine contemporaine des droits de l'homme souffre d'une lacune : tout en protégeant le libre arbitre (αὐτεξουσίον) elle tient de moins en moins compte de la dimension éthique de la vie humaine et de la liberté par rapport au péché (ἐλευθερία). L'organisation de la société doit prendre en compte ces deux libertés et garantir leur harmonie dans la vie publique. On ne peut prendre la défense de l'une de ces deux libertés en oubliant l'existence de la seconde. Il n'est pas concevable de résider dans le bien et la vérité sans disposer du libre arbitre. De même que le libre arbitre se voit privé de sa valeur et de sa raison d'être s'il s'oriente vers le mal.

III. Les droits de l'homme dans la vision chrétienne et dans la vie de la société

1. Dieu a conféré à chaque être humain la dignité et la liberté. Cependant, la liberté utilisée à mauvais escient conduit inévitablement à l'aliénation de la dignité inhérente à l'homme et à l'humiliation de la dignité des autres. La société doit élaborer des modes de fonctionnement qui rétablissent l'harmonie entre dignité et liberté. La doctrine des droits de l'homme et l'éthique doivent contribuer dans la vie publique à la mise en œuvre de cet objectif. Ces deux notions sont liées entre elles par le fait que la morale, c'est-à-dire notre perception du péché et de la vertu, précède immuablement la loi qui est par la suite élaborée sur la base de ces catégories. L'érosion de la morale conduit donc d'une manière inévitable à l'affaiblissement de la loi.

Notre perception des droits de l'homme a énormément évolué dans le temps. Cette seule raison suffit à ne pas accepter d'en faire un absolu pour le présent. Il est indispensable de définir d'une manière claire les valeurs chrétiennes avec lesquelles les droits de l'homme peuvent et doivent être mis en conformité.

2. Les droits de l'homme ne doivent pas prévaloir sur les valeurs spirituelles. Le chrétien place sa foi en Dieu, sa communion avec lui plus haut que sa propre vie terrestre. Il est, par conséquent, inacceptable et dangereux d'interpréter les droits de l'homme comme étant le fondement universel

et suprême de la société auquel seraient soumises les croyances et la pratique religieuses. Aucune référence à la liberté de parole et de création ne saurait justifier le blasphème public à l'égard des objets, des symboles, des notions qui sont vénérés par les croyants.

Les droits de l'homme ne sont pas de source divine, aussi ne doivent-ils pas être considérés comme rivaux de la Révélation de Dieu. Pour la plus grande partie du monde chrétien, la notion de tradition dans la foi et la morale ne sont pas moins importantes que l'idée de liberté individuelle. C'est à l'aune de la foi et de la morale que le chrétien mesure sa liberté. La doctrine de la foi et les traditions, et non les normes sécularisées des droits de l'homme, sont absolument supérieures dans la vie de la société et les relations entre les personnes au regard de très nombreux hommes, et ceci partout dans le monde.

Aucune institution humaine, y compris les formes et les structures de l'organisation politique, n'est suffisante pour rendre la vie des hommes plus éthique, plus parfaite, pour extirper le mal et les souffrances. L'État et la société sont en mesure de combattre le mal dans ses manifestations collectives. Mais ils ne sont pas à même de triompher de la racine du mal, c'est-à-dire du péché. C'est dans les tréfonds de l'esprit humain qu'est menée la lutte ontologique contre le mal. Cette lutte ne peut être victorieuse que grâce à la vie spirituelle de la personne : « Car ce n'est pas contre des adversaires de chair et de sang que nous avons à lutter, mais contre les principautés, contre les puissances, contre les régisseurs de ce monde de ténèbres, contre les esprits du mal qui habitent les espaces célestes » (Eph 6, 12).

L'orthodoxie nous enseigne immuablement que la société, tout en organisant la vie terrestre, doit prendre en compte non seulement les intérêts, les désirs de l'homme, mais aussi compter avec la Vérité divine. La société ne doit jamais oublier la Loi éthique immuable donnée par le Créateur, loi qui opère dans le monde indépendamment de son acceptation par les hommes et les communautés. Cette loi est présente dans les Saintes Écritures ; aux yeux d'un chrétien orthodoxe elle prévaut sur toute autre disposition. En effet, c'est à l'aune de cette loi que Dieu jugera les hommes et les peuples devant son trône (cf. Ap 20, 12).

3. L'élaboration et l'application de la doctrine des droits de l'homme doit se faire en conformité avec les normes de la morale, les principes éthiques enfoncés par Dieu dans la nature de l'homme et discernables grâce à la voix de la conscience.

Les droits de l'homme ne peuvent en aucun cas servir de prétexte pour induire les chrétiens à enfreindre les commandements de Dieu. L'Église orthodoxe trouve inacceptables les incitations à soumettre les vues du croyant sur l'homme, la famille, la vie de la société, la pratique ecclésiale, à une interprétation a-religieuse des droits de l'homme. Dans la foulée des apôtres Pierre et Jean, les chrétiens répondent à ces incitations en disant : « S'il est juste aux yeux de Dieu de vous obéir plutôt qu'à Dieu, à vous d'en juger » (Ac 4, 19).

Il est inadmissible d'incorporer dans le domaine des droits de l'homme des normes qui affaiblissent ou révoquent non seulement la morale de l'Évangile, mais aussi le droit naturel. L'Église décèle un immense danger dans le soutien législatif et social octroyé à toutes sortes de vices : laisser aller sexuel, perversion, lucre et violence. Il est tout aussi inadmissible d'ériger en norme des actes amoraux et antihumains à l'égard de la personne : avortements, euthanasie, utilisation d'embryons humains dans la recherche médicale, expérimentations conduisant à altérer la personnalité, etc.

Nous voyons malheureusement se former dans la société des normes juridiques, des pratiques de nature politique qui non seulement tolèrent ce genre de comportements mais favorisent les conditions qui permettent de les imposer à l'ensemble de la société grâce aux médias, aux systèmes d'éducation, de santé publique, à la publicité, au commerce et aux services. Les croyants qui estiment que tout ceci est peccamineux sont incités à reconnaître que le péché est acceptable, et s'ils refusent de le faire deviennent l'objet de discriminations, de persécutions.

La législation de très nombreux pays considère comme étant criminels les actes qui portent dommage à autrui. Or, la vie nous montre que le tort qu'une personne se cause à elle-même se répercute sur son environnement humain : parenté, amitié, voisinage, travail, etc. L'homme est responsable des conséquences causées par son péché, car la préférence qu'il a accordée au mal a

des répercussions désastreuses non seulement pour son prochain mais aussi pour la Création dans son ensemble.

Conformément à sa dignité, l'homme a vocation à accomplir le bien. Il est tenu de faire preuve de sollicitude pour ses proches, pour tout ce qui l'entoure. Il doit, dans sa vie, aspirer à faire le bien, à enseigner le bien et non le mal : « Celui donc qui violera l'un de ces moindres préceptes, et enseignera aux autres à faire de même, sera tenu pour le moindre dans le Royaume des Cieux ; au contraire celui qui les exécutera et les enseignera, celui-là sera tenu pour grand dans le Royaume des Cieux » (Mt 5, 19).

4. Les droits de l'homme ne doivent pas être en contradiction avec l'amour que nous portons à la patrie et aux prochains. Le Créateur a introduit dans la nature humaine le besoin de communiquer avec les autres, de faire corps avec eux. Il a dit : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul » (Gn 2, 18). L'amour de la famille, des proches, englobe le peuple et le pays qui sont les nôtres. La tradition orthodoxe met en corrélation l'amour de son pays avec les paroles du Sauveur : « Nul n'a plus grand amour que celui-ci : déposer sa vie pour ses amis » (Jn 15, 13). La reconnaissance des droits de l'individu doit être équilibrée par l'affirmation de la responsabilité des uns envers les autres. Les extrêmes que sont l'individualisme et le collectivisme ne peuvent contribuer à l'harmonie sociale, ils entraînent la dégradation de la personne, le nihilisme moral et juridique, la croissance de la criminalité, la perte du civisme, l'aliénation.

L'expérience spirituelle de l'Église montre que les tensions entre les intérêts de l'individu et ceux de la société ne peuvent être surmontées que lorsque les droits et les libertés de la personne sont mis en conformité avec les valeurs morales. L'essentiel est que l'existence de l'homme et celle de la société soient vivifiées par l'amour. C'est l'amour qui permet de surmonter toute contradiction entre la personne et ceux qui l'entourent, l'amour permet à chacun de pleinement réaliser sa liberté tout en prenant soin de son prochain et de son pays.

Ce qui est entrepris en vue de mieux respecter les droits de l'homme, de parfaire les rapports sociaux et économiques et les institutions, n'aboutira pas vraiment si l'on passe outre les traditions spirituelles

et culturelles des pays et des peuples. Il est inacceptable que certaines civilisations imposent à d'autres leur mode de vie sous prétexte de la nécessité de respecter les droits de l'homme. La défense des droits ne doit pas être mise au service des intérêts politiques de tel ou tel pays. Le combat pour les droits de l'homme ne peut être fructueux que s'il sert le bien spirituel et matériel de la personne et de la société.

5. La réalisation des droits de la personne ne doit pas conduire à la dégradation de l'environnement, à l'épuisement des ressources naturelles. Refuser les orientations qui nous ont été révélées par Dieu dans la vie de la personne et de la société risque d'entraîner des troubles dans la vie des hommes, une confrontation catastrophique de l'homme avec la nature que lui a donnée le Créateur pour qu'il en dispose (Gn 1, 28). Vouloir satisfaire à tout prix ses besoins matériels, et d'autant plus ceux qui sont excessifs ou artificiels, est par nature un péché. Ce genre de désirs qui ne connaissent pas de bornes conduit à dessécher l'âme humaine, à dégrader l'environnement, les richesses naturelles de la terre qui ne sont pas seulement le patrimoine de l'homme mais, avant tout, l'œuvre de Dieu : « Au Seigneur sont la terre et sa plénitude, le monde et tout son peuplement » (Ps 23, 1). Le respect des droits de l'homme n'implique pas que l'homme, mû par ses intérêts égoïstes, puisse se permettre de dilapider les ressources naturelles. La dignité de l'homme est inséparable de sa vocation à prendre soin du monde (Gn 2, 15). L'homme doit faire preuve de tempérance dans la satisfaction de ses besoins, protéger avec amour les richesses et la beauté de la nature. La société et l'État doivent sérieusement s'inspirer de ces dispositions lorsqu'ils élaborent les objectifs essentiels du développement socio-économique, technique et matériel. Ne l'oublions pas : ce n'est pas seulement la génération actuelle mais aussi les celles qui nous suivront qui sont habilitées à profiter des richesses naturelles données par le Créateur.

L'Église orthodoxe estime que les structures politiques et juridiques qui se consacrent à la défense des droits de l'homme peuvent contribuer aux nobles objectifs de la protection de la dignité humaine, à l'épanouissement spirituel et moral de la personne. Aussi, il est inacceptable que l'exercice de ces droits soit en contradiction avec les normes éthiques instaurées par Dieu et la morale traditionnelle qui se fonde sur elles. Les droits de l'individu

ne peuvent être mis en opposition avec les valeurs et les intérêts de la patrie, de la communauté, de la famille. La mise en œuvre des droits de la personne ne doit pas justifier des atteintes contre les sanctuaires religieux, les valeurs culturelles, l'identité des peuples. Les droits de l'homme ne peuvent devenir prétexte à ruiner d'une manière irréparable le patrimoine naturel.

IV. La dignité et la liberté dans le système des droits de l'homme

1. Nous constatons l'existence de traditions et de spécificités nationales dans la mise en pratique des droits et des libertés. Le système moderne des droits de l'homme est très ramifié, il tend à devenir de plus en plus morcelé. Il n'existe pas de répertoire universel des droits et des libertés. Diverses écoles juridiques regroupent ces notions en fonction de critères différents. L'Église, s'inspirant de sa vocation, propose d'aborder les droits et les libertés du point de vue de leur possible contribution à la mise en place de conditions extérieures favorisant le perfectionnement de la personne humaine dans son aspiration au salut.

2. *Le droit à la vie.* La vie de l'homme est un don reçu de Dieu. Notre Seigneur Jésus-Christ enseigne : « Moi je suis venu pour qu'on ait la vie et qu'on l'ait surabondante » (Jn 10, 10). Le commandement « Tu ne tueras pas » avait, parmi d'autres, été donné par Dieu à Moïse. L'orthodoxie rejette et condamne le terrorisme, l'agression armée, la violence criminelle, ainsi que tout autre moyen criminel de suppression de la vie humaine.

La vie n'est pas limitée à son cadre terrestre, comme l'affirme une perception séculière du monde ainsi que les systèmes législatifs qui se fondent sur elle. Le christianisme témoigne de ce que la vie terrestre, qui est une valeur en soi, n'acquiert sa plénitude et sa véritable finalité que dans la perspective de l'existence éternelle. Ce n'est donc pas la volonté de maintenir coûte que coûte la vie terrestre qui doit prévaloir, mais le désir de la conduire de sorte à ce que l'homme puisse, en collaborant avec Dieu, édifier son âme pour la vie éternelle.

La parole divine nous apprend que donner sa vie terrestre pour le Christ, l'Évangile, pour ses prochains, n'est pas au détriment du salut de l'homme (Mc 8, 35). Au contraire, ce sacrifice

conduit l'homme dans le Royaume des Cieux (Jn 15, 13). L'Église vénère l'exploit de ses martyrs qui, jusqu'à leur mort, ont servi Dieu, ainsi que des confesseurs de foi qui n'ont pas abjuré Dieu face aux persécutions et aux menaces. Les chrétiens orthodoxes vénèrent également ceux qui ont sacrifié leur vie sur le champ de bataille pour la patrie, pour leurs proches.

L'Église condamne le suicide, car celui qui le commet ne s'apporte pas en sacrifice mais rejette la vie qui est un don de Dieu. Il serait inacceptable à la lumière de ce principe de légaliser l'euthanasie car elle consiste à faire perdre la vie par meurtre ou par suicide.

Le droit à la vie doit être compris comme la défense de la vie dès l'instant de sa conception. Toute atteinte à la vie de la personne humaine en formation est une violation de ce principe. Les actes législatifs internationaux et nationaux modernes consacrent et protègent les droits de l'enfant ainsi que de l'adulte et de la personne âgée. Ce sont des principes identiques qui doivent s'appliquer à partir de la conception et jusqu'à la venue au monde. L'approche biblique de la nature divine de la vie humaine à partir de la conception trouve son expression dans les paroles du roi David : « C'est toi qui m'as formé les reins, qui m'as tissé au ventre de ma mère... Mon âme, tu la connaissais bien, mes os n'étaient point cachés de toi, quand je fus façonné dans le secret, brodé au profond de la terre. Mon embryon, tes yeux le voyaient; sur ton livre, ils sont tous inscrits, les jours qui ont été fixés et chacun d'eux y figure » (Ps 138, 13, 15-16).

Une forme particulière de châtement est admise dans l'Ancien Testament: la peine de mort. Ni le Nouveau Testament, ni la Tradition, ni l'héritage historique de l'Église orthodoxe n'induisent la nécessité de son abolition. Cependant, « l'Église s'est souvent fait un devoir d'intercéder auprès des autorités civiles en faveur des condamnés à mort, implorant pour eux miséricorde et l'adoucissement de leur peine » (*Fondements de la doctrine sociale de l'Église orthodoxe russe*, IX.3).

3. *Liberté de conscience.* Le don du libre arbitre consiste en premier lieu dans la possibilité offerte à l'homme d'opter pour la conception du monde dont il s'inspirera dans sa vie. Saint Irénée de Lyon

écrit: « Dieu a créé l'homme libre, disposant du pouvoir... d'accomplir librement la volonté de Dieu et non forcé par Dieu » (*Contre les hérésies*, XXXVI, 1, 4). Le principe du libre arbitre est en harmonie avec la volonté de Dieu s'il protège l'homme de l'arbitraire à l'encontre de son monde intérieur, de telles ou telles convictions qui lui seraient imposées par la force. La doctrine sociale de l'Église orthodoxe russe reconnaît la nécessité « de conserver à l'homme une certaine sphère d'autonomie où sa conscience peut demeurer souveraine, car c'est le libre arbitre qui conditionne, en définitive, le salut ou la perdition de l'homme, le chemin vers le Christ ou la voie qui l'éloigne de lui » (*Fondements de la doctrine sociale*, IV, 6). Dans un État laïc, la liberté de conscience proclamée et consacrée par la loi permet à l'Église de maintenir sa spécificité et son indépendance par rapport à ceux qui s'en tiennent à d'autres convictions. Elle formule les fondements juridiques qui permettent de maintenir intacte la vie intérieure de l'Église, de témoigner ouvertement de la Vérité. En même temps, « la ratification du principe juridique de liberté de conscience témoigne de la perte des valeurs et des objectifs religieux dans la société » (*Fondements de la doctrine sociale*, III, 6).

Parfois, la liberté de conscience est interprétée comme une exigence de neutralité ou d'indifférence de la part de l'État et de la société. Certaines interprétations de la liberté religieuse insistent sur la reconnaissance de la nature « relative » ou « également vraie » de toutes les confessions religieuses. Ceci n'est pas acceptable aux yeux de l'Église qui, tout en respectant la liberté de choix de chaque personne, a vocation à témoigner de la Vérité qu'elle détient et à dénoncer les errements (1 Tm 3, 15).

La société est en droit de déterminer librement l'étendue de l'interaction entre l'État et diverses communautés religieuses en fonction du nombre de leurs fidèles, de leur conformité à la tradition du pays, de la région, de leur contribution à l'histoire, à la culture, de leur position au sein de la société. L'égalité des citoyens devant la loi doit être respectée, et ceci indépendamment de leur attitude à l'égard de la religion. Cependant, le principe de la liberté de religion n'interdit pas des relations de partenariat entre l'Église et l'État dans le domaine social, de la bienfaisance, de l'instruction ainsi que d'autres activités socialement significatives.

Il n'est pas acceptable de se référer à la liberté de conscience, tout en altérant son sens, d'établir un contrôle total sur la vie et les convictions de la personne. Il est inadmissible de détruire la morale personnelle, familiale, sociale, d'humilier les sentiments religieux, de porter atteinte aux lieux et objets sacrés et à la spécificité spirituelle et culturelle d'un peuple.

4. *Liberté de parole.* La liberté d'exprimer ses pensées et ses sentiments, la possibilité de diffuser des informations est une extension naturelle de la liberté de choisir une conception du monde. Le langage est le moyen premier pour les hommes de communier avec Dieu et de communiquer entre eux. Le contenu de la communication a des répercussions considérables sur le bien-être de la personne et les rapports entre les individus. L'homme assume une responsabilité toute particulière pour tout ce qu'il dit: « Car c'est d'après tes paroles que tu seras justifié et c'est d'après tes paroles que tu seras condamné » (Mt 12, 37). Les interventions publiques, les déclarations, ne doivent pas contribuer à la propagation du péché, engendrer des dissensions ou des troubles dans la société. La parole doit engendrer et renforcer le bien. Il est particulièrement dangereux de porter atteinte aux sentiments religieux et nationaux, d'altérer les informations portant sur la vie de telles ou telles communautés religieuses, peuples, groupes sociaux, personnes. Cette responsabilité devient d'autant plus importante dans le monde moderne qui connaît un épanouissement rapide des technologies de stockage et de diffusion de l'information.

5. *Liberté de création.* Le potentiel créatif de la personne humaine est l'une des manifestations de l'image de Dieu en l'homme. L'Église bénit toute créativité qui offre des perspectives nouvelles à l'épanouissement spirituel de la personne et une connaissance plus profonde de l'univers créé. La création artistique qui doit contribuer à l'épanouissement de la personne humaine et de son potentiel ne doit en aucun cas servir d'alibi à une posture nihiliste par rapport à la culture, la religion, la morale. Le droit à l'expression de soi des individus ou des groupes ne doit pas se réaliser sous des formes susceptibles d'humilier les convictions, les modes de vie des autres membres de la société. Le respect mutuel entre diverses conceptions du monde, qui est l'un des principes essentiels de la vie en société, doit être rigoureusement observé.

Le blasphème ne saurait être justifié par des références aux droits des artistes, des écrivains, des journalistes. La législation moderne protège non seulement la vie et les biens de chacun mais aussi des valeurs d'ordre symbolique tels que la mémoire des défunts, les lieux de sépulture, les monuments historiques et culturels, les symboles de l'État. Une protection identique doit être accordée à la foi, à tout ce qui est sacré et cher aux cœurs des croyants.

6. *Le droit à l'instruction.* Se rendre semblable à Dieu par l'exercice des vertus est l'objectif de nos vies terrestres. L'éducation n'est pas seulement un moyen d'acquérir des connaissances, de mieux s'intégrer dans la société, c'est aussi une formation de la personne de sorte à ce qu'elle réponde au dessin du Créateur. Le droit à l'instruction suppose l'acquisition des connaissances dans le respect des traditions culturelles de la société, de la conception du monde qui est celle de la famille, de la personne. La religion est au fondement des cultures. Aussi, une éducation et un enseignement qui se veulent complets doivent comprendre l'acquisition de connaissances sur la religion qui détermine la culture dans laquelle vit celui qui est enseigné. Ceci dans le respect de la liberté de conscience.

7. *Droits civiques et politiques.* Les Saintes Écritures nous apprennent à exercer pleinement nos obligations familiales et sociales afin que nous puissions mieux suivre le Christ (Lc 3, 10-14; Eph 5, 23-33; Tt 3, 1). L'apôtre Paul a souvent invoqué ses droits de citoyen romain afin de pouvoir librement prêcher la Parole de Dieu. Les droits civiques et politiques confèrent à l'homme d'immenses possibilités de mieux servir son prochain. Fort de ces droits, le citoyen est à même de s'en servir afin d'influencer la vie de la société, de participer à la gestion de la chose publique. Le bien-être de la société dépend dans une grande mesure de la manière dont l'homme met en œuvre son droit d'élire et d'être élu, de participer à la vie associative, de s'exprimer et de défendre publiquement ses convictions.

L'exercice des droits politiques et civiques ne doit en aucun cas entraîner des dissensions et des attitudes hostiles. La tradition orthodoxe de la conciliarité suppose le maintien de l'unité de la société sur le fondement des valeurs morales immuables. L'Église nous appelle à contenir nos pulsions égoïstes au nom du bien-être de tous.

Une approche fructueuse impliquant la nécessité de rapports de collaboration entre le pouvoir et la société s'est constituée dans l'histoire des peuples résidant sur le territoire canonique de l'Église orthodoxe russe. Les droits politiques s'insèrent parfaitement dans ce mode de relations entre l'État et la société. Les intérêts des citoyens doivent, dans ce cadre, être représentés d'une manière adéquate dans les diverses instances du pouvoir; l'action civique doit pouvoir s'exercer librement.

La vie privée, les convictions, les choix des personnes ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un contrôle total de la part de l'État. Il est dangereux pour la société que les pouvoirs, les forces politiques, les élites économiques et les médias manipulent, tentent d'influencer les choix que font les personnes, leurs modes de pensée. Il est inadmissible de collecter, de stocker et d'utiliser des informations portant sur la vie privée des personnes sans leur consentement. Il est envisageable de collecter des informations sur une personne sans son consentement préalable lorsqu'il s'agit de la défense nationale, de la sauvegarde de la morale, de la santé publique, des droits et des intérêts légitimes des citoyens, de la prévention et de l'élucidation des crimes, de l'exercice de la justice. Les méthodes de collecte et de traitement des informations portant sur les personnes ne doivent pas être humiliantes ou restrictives de la liberté, faire de la personne – qui est partie prenante des relations sociales – un simple objet de gestion informatique. La liberté de la personne est encore plus menacée par la mise en œuvre de technologies qui accompagnent en permanence l'individu ou font corps avec lui si ces technologies peuvent servir à contrôler la personne ou à la téléguider.

8. *Droits socio-économiques.* La vie terrestre est inconcevable si les besoins matériels de la personne ne sont pas satisfaits. Les Actes des Apôtres décrivent des communautés de premiers chrétiens qui prenaient particulièrement soin des conditions d'existence de leurs membres (Ac 4, 32-37; 6, 1-6). Se servir judicieusement des biens matériels participe de notre salut. Il est par conséquent nécessaire d'avoir une approche éthique claire des droits à la propriété, au travail, à la protection de l'arbitraire exercé par l'employeur, à la liberté d'entreprendre, au droit à un niveau de vie digne.

L'exercice des droits économiques ne doit pas conduire à la constitution d'une société de

consommation qui n'aspirerait qu'à jouir des biens matériels. L'une des fonctions des droits économiques et sociaux consiste à prévenir les divisions conflictuelles au sein de la société. De telles divisions sont en contradiction flagrante avec le commandement de l'amour du prochain. Elles sont porteuses de dégradation morale de la personne, de la société dans son ensemble, elles entraînent l'aliénation, enfrennent la justice.

Prendre soin de ceux qui ne sont pas à même de satisfaire leurs besoins matériels est un devoir premier de la société. L'accès à l'éducation et à la santé ne doit pas être conditionné par la situation économique et sociale de la personne.

9. *Droits collectifs.* Les droits de la personne ne doivent pas être exercés au détriment des modes de vie existants, des traditions familiales des communautés religieuses, ethniques et sociales. Dieu a conféré à la nature de l'homme l'aspiration à vivre en communauté (Gn 2, 18). Les divers modes de vie en communauté permettent d'accomplir la volonté divine quant à l'unité du genre humain. Cette vie en communauté s'organise dans le cadre de structures ethniques, étatiques et sociales. L'Église, institution à la fois divine et humaine, est le lieu où les commandements sur l'amour de Dieu et du prochain sont réalisés pleinement (Mt 22, 37-39).

La famille est la cellule de base de la communauté. L'apôtre Paul souligne que la famille relève du mystère de l'Église (Eph 5, 23-33). C'est au sein de sa famille que la personne s'imprègne de l'amour de Dieu et du prochain. C'est par la famille que sont transmis les traditions religieuses, la culture nationale, les principes sociaux. Le droit moderne se doit de considérer la famille comme étant l'expression de l'union légitime d'un homme et d'une femme. Une telle union est la condition nécessaire d'une bonne éducation des enfants. La loi a vocation à être respectueuse de la famille en tant qu'entité, de protéger cette entité de la désagrégation, souvent provoquée par la dégradation des mœurs. Le système juridique protège l'enfant; il ne doit pas amoindrir le rôle des parents dans son éducation; ce sont, en effet, les parents qui transmettent à l'enfant leur expérience spirituelle, leur conception du monde.

Il est indispensable de faire preuve de respect à l'égard des autres droits collectifs: droit à la paix,

droit à un environnement sain, à la sauvegarde du patrimoine culturel, des principes qui régissent l'existence des communautés. Les droits civiques, politiques, économiques, sociaux, individuels et collectifs forment un tout, car liés entre eux et interdépendants: ils contribuent à une organisation harmonieuse de la société dans les pays et dans le monde entier. La valeur sociale et l'efficacité du système que constituent les droits de l'homme dépendent du degré auquel ce système contribue à la croissance de la personne dans la dignité qui lui est conférée par Dieu. Les droits de l'homme comprennent et englobent la responsabilité de l'homme pour ses actes à l'égard de Dieu et de ses prochains.

V. Principes et orientations de l'Église orthodoxe russe dans ses activités pour la défense des droits de l'homme

1. Depuis toujours et jusqu'à présent, l'Église orthodoxe intercède auprès des autorités pour ceux qui sont injustement condamnés, humiliés, dépossédés, ceux qui sont victimes de l'exploitation. L'Église fait également preuve de sollicitude à l'égard de ceux qui ont été justement condamnés pour des crimes qu'ils ont commis. Lorsqu'éclatent des conflits entraînant la violation du droit des hommes à la vie, la santé, la liberté et la propriété privée, l'Église appelle systématiquement à mettre fin à la violence.

Pendant la période des persécutions athées, les évêques, les membres du clergé et les laïcs orthodoxes s'adressaient aux pouvoirs et à la société en prenant la défense de la liberté de conscience et en protégeant le droit à la participation des communautés religieuses à la vie du peuple.

2. Nous devons aujourd'hui nous préoccuper non seulement en paroles mais en actes du respect des droits de l'homme et de sa dignité. Nous savons parfaitement que le monde moderne viole souvent les droits de l'homme, foule aux pieds sa dignité. Ces violations ne sont pas seulement le fait des pouvoirs publics mais aussi des structures transnationales, des acteurs de la vie économique, des groupements pseudo-religieux, des organisations criminelles et terroristes. La nécessité se fait de plus en plus sentir de protéger la dignité et les droits de l'homme de l'agression destructive de certains médias.

Il convient de dégager plusieurs orientations essentielles dans ce qu'entreprend l'Église dans ce but:

- protéger le droit à la libre confession de sa foi, à la prière et au culte, au maintien des traditions spirituelles et culturelles, au respect des principes religieux dans la vie privée comme dans l'action sociale;
- s'opposer aux crimes engendrés par l'hostilité confessionnelle ou ethnique;
- protéger la personne de l'arbitraire de ceux qui détiennent le pouvoir, de leurs employeurs ainsi que de la violence et des humiliations infligées au sein de la famille et de la communauté;
- protéger la vie, le libre choix et la dignité des hommes lors des conflits internationaux, politiques, économiques et sociaux;
- exercer la sollicitude pastorale à l'égard des personnels militaires, du maintien de leurs droits et de leur dignité au combat comme en temps de paix;
- contribuer au respect des droits et de la dignité de ceux qui sont placés dans des structures sociales et pénitentiaires, en accordant une attention particulière aux conditions de vie des handicapés, des orphelins, des personnes âgées et sans défense;
- protéger le droit des nations et des groupes ethniques à la religion, à la langue, à la culture qui sont les leurs;
- se soucier des droits et de la liberté de ceux qui souffrent à cause de l'action de sectes destructives;
- soutenir la famille dans sa conception traditionnelle – maternité, paternité, enfance;
- s'opposer activement à ce que des personnes soient entraînées dans la corruption et autres modes de criminalité ainsi que dans la prostitution, la toxicomanie, l'addiction aux jeux de hasard;
- contribuer à une organisation sociale et économique équitable de la société;
- résister à ce que la personne soit soumise à un contrôle total, à ce que ses choix spirituels soient restreints par des technologies modernes, des manipulations politiques;
- contribuer au respect de tous à l'égard de la loi, diffuser l'expérience positive acquise dans la mise en œuvre et la défense des droits de l'homme;
- étudier les actes législatifs, les propositions de loi, les décisions des organes du pouvoir en vue de prévenir des atteintes à la dignité et aux droits de l'homme, d'empêcher la dégradation de la morale sociale;

- participer au contrôle social quant au respect des lois, en particulier de celles qui réglementent les relations entre l'Église et l'État; vérifier l'exécution des décisions de justice bien fondées.

3. Les activités de défense des droits de l'homme menées par les fidèles de l'Église orthodoxe russe peuvent être conduites par l'ensemble de l'Église, ceci avec la bénédiction de la hiérarchie. Des associations créées par les laïcs peuvent également être actives dans ce domaine. De nombreuses associations se sont déjà fait connaître par leurs activités ecclésiales visant à mieux défendre les droits de l'homme. L'Église tient à agir de concert avec les structures de l'État et avec la société civile. Lorsqu'il lui faut choisir des partenaires dans la société civile, l'Église le fait en se remémorant des paroles dites par le Christ aux apôtres: « Qui n'est pas contre nous est pour nous » (Mc 9, 40).

Déclaration du concile épiscopal sur l'unité de l'Église orthodoxe *

L'unité est une propriété essentielle de l'Église. Selon l'enseignement de l'apôtre Paul, l'Église est le corps du Christ dont chaque chrétien est membre: « Vous êtes le corps du Christ, et membres chacun pour sa part¹ ». Les membres de l'unique corps du Christ sont unis par la même foi, le même baptême² et l'amour mutuel à l'image de celui qui règne entre les trois Personnes de la divine et vivifiante Trinité.

La confession orthodoxe de la foi en la Sainte Trinité exige de la part de chaque chrétien des efforts ascétiques pour préserver le don précieux de l'unité qui surpasse toute frontière, toute division et toute différence politiques. Le « sacrement de l'unité » et « l'union de la concorde indéfectible » dont parle saint Cyprien de Carthage doivent être gardés avec diligence. En effet, hors de l'unité de l'Église il n'y a pas de vraie foi. « Peut-il croire qu'il garde la foi celui qui ne tient pas à cette unité de l'Église? s'interroge saint Cyprien. Peut-il espérer faire partie de l'Église celui qui s'oppose à elle et agit contre elle? » (*De Unitate Ecclesiae*).

Dans un monde marqué par des divisions, l'unité de l'Église est sans cesse menacée par l'ennemi du

4. Les chrétiens sont appelés, en se référant à la doctrine de l'Église sur la dignité, la liberté et les droits de l'homme, à œuvrer d'une manière éthique au sein de la société. Cette action peut prendre des formes diverses: témoigner aux yeux des autorités, procéder à des investigations intellectuelles, organiser des campagnes pour la défense de telle ou telle catégorie de la population, de ses droits. Les chrétiens orthodoxes n'aspirent pas à une refonte révolutionnaire du monde; ils reconnaissent les droits des autres groupes sociaux à participer à la réforme de la société, respectent leurs choix; ils se réservent en même temps le droit de prendre part à une organisation de la société qui ne soit pas en contradiction avec les valeurs éthiques qui sont les leurs. Telles sont les valeurs que l'Église orthodoxe russe tient à défendre dans le dialogue qu'elle mène avec la communauté mondiale et en coopération avec les croyants des autres confessions et religions traditionnelles.

genre humain. L'histoire de l'Église orthodoxe russe donne de multiples exemples de tels dangers, surtout au cours du XX^e siècle qui a apporté de nombreux fléaux à notre peuple. Des millions de nos compatriotes périrent dans une guerre fratricide. La fureur des persécutions athées a donné un grand nombre de nouveaux martyrs qui ont sacrifié leur vie au nom du Christ. Elle a conduit également au meurtre de l'empereur-martyr Nicolas et de toute la famille impériale.

Cette année, qui marque le 90^e anniversaire de cet événement tragique, notre affliction est remplacée par la joie de voir que cette opposition d'antan a pris fin spirituellement. Le signe de la fin de cette époque de divisions a été le rétablissement, l'année dernière, de l'unité de l'Église russe, altérée par la révolution et la guerre civile. Le concile épiscopal rend grâce au Seigneur pour la miséricorde manifestée ainsi à notre peuple par les prières des martyrs et de tous les saints de la terre russe. Le jour de l'Ascension du Seigneur le 4 (17) mai 2007, lorsque, dans la cathédrale du Christ-Sauveur de Moscou, le patriarche Alexis II de Moscou et de toute la Russie et le métropolite

Laure de New York et d'Amérique orientale ont signé l'acte de communion canonique et célébré ensemble la divine liturgie après des années de séparation, ce sont les prières de plusieurs générations de fidèles orthodoxes qui ont été enfin exaucées, eux qui avaient attendu avec tant d'espérance ce jour lumineux. L'orthodoxie a triomphé, la vérité de Dieu a vaincu les péchés et les faiblesses humaines, les préjugés et les accusations mutuelles qui s'étaient accumulées pendant des décennies.

Le concile remercie tous ceux qui ont peiné dans cette grande œuvre d'unité et tous ceux qui les ont soutenus par la prière. Les membres du concile pensent avec une gratitude particulière aux efforts du précédent primat de l'Église russe hors frontières, le regretté métropolite Laure dont la sagesse de pasteur, l'esprit de paix et la prière ont accéléré le rétablissement de l'unité. Que sa mémoire soit éternelle!

La communion canonique rétablie porte de nombreux et bons fruits dans la vie de l'unique Église orthodoxe russe. La collaboration quotidienne avec les diocèses et les paroisses à l'étranger progresse, des liturgies, des pèlerinages et des conférences communs sont organisés. Le concile invoque la bénédiction de Dieu sur les œuvres de tous les acteurs de la vie ecclésiale à l'étranger et considère comme important d'approfondir la collaboration en organisant, par exemple, des consultations régionales des évêques et des pasteurs qui exercent leur ministère au sein de la diaspora. Il faut, lors de telles rencontres et prières communes, chercher des solutions, avec discernement pastoral, à certaines conséquences de la division. Le prochain concile épiscopal se tiendra l'année où prend fin la période de transition de cinq ans fixée par l'acte de communion canonique. Il pourra alors, si Dieu le veut, étudier les solutions proposées.

S'adressant à ceux qui, pour diverses raisons, n'ont pas accepté l'unité retrouvée, le concile les invite à la communion dans l'amour du Christ qui « ne fait rien d'inconvenant, ne cherche pas son intérêt, ne s'irrite pas, ne tient pas compte du mal; il ne se réjouit pas de l'injustice, mais met sa joie dans la vérité. Il excuse tout, croit tout, espère tout, supporte tout³ ». Le concile adresse la même invitation à tous les enfants de l'Église russe qui vivent hors de ses

frontières traditionnelles et s'en sont séparés sous l'influence de divers facteurs politiques et nationaux à cause de l'immixtion des éléments de ce monde dans la vie ecclésiale qui s'édifie paisiblement sur les fondations des apôtres et des prophètes et a « pour pierre d'angle le Christ Jésus lui-même⁴ ».

En cette année du 1020^e anniversaire du baptême de la Russie, le concile rend grâce à notre Dieu qui a illuminé, par la connaissance de la vérité, le cœur du saint prince Vladimir égal aux apôtres, devenu le guide spirituel du peuple russe dans la voie du salut. Le baptême du Dniepr est la source aussi bien de la vie et de l'ascèse spirituelles que de la culture et des États de nos peuples. C'est là qu'est née la Sainte Russie, notre patrie et notre espace culturel commun. Son intégrité a souvent été éprouvée. Pendant des siècles, de nombreuses forces ont cherché à détruire ou à altérer cet espace. Ces tentatives ont échoué, grâce à la miséricorde divine. Aujourd'hui, nous déclarons résolument que l'unité de la Sainte Russie est un immense trésor de notre Église et de nos peuples. Nous préserverons ce trésor et n'épargnerons pas nos forces pour surmonter les épreuves de la division. Ce n'est qu'ainsi que l'Église orthodoxe russe continuera à contribuer à la richesse de la civilisation européenne et universelle et à témoigner d'une façon convaincante de la valeur de la tradition orthodoxe.

En souvenir de l'événement le plus important de notre histoire – le baptême de la Russie – le concile épiscopal prescrit de célébrer la mémoire du saint prince Vladimir, le 15 (28) juillet, avec le rang d'une solennité, pour rendre un digne hommage à celui qui a baptisé la Russie. Le concile s'adresse aux dirigeants politiques de la Russie, de l'Ukraine et de la Biélorussie avec la proposition de faire de la mémoire du saint prince Vladimir un jour férié marqué par des manifestations particulières, à l'instar de la mémoire des saints Cyrille et Méthode devenue fête de la culture et de la littérature slaves.

Avec un sentiment de gratitude envers le Seigneur, le concile atteste que l'Église orthodoxe ukrainienne auto-administrée, dotée de larges droits d'autonomie, exerce avec succès son ministère de salut, malgré les attaques de la part des

* Cette déclaration fut adoptée en session plénière du concile le 27 juin 2008.

La traduction française est du hiéromoine Alexandre Siniakov.

¹ 1 Co 12, 27.

² Eph 4, 5.

³ 1 Co 13, 5-7.

⁴ Eph 2, 20.

organisations schismatiques et des forces politiques qui les soutiennent. Elle est la véritable Église de son peuple et garde en même temps l'unité spirituelle avec l'ensemble de l'Église russe qui ne peut s'imaginer sans lien avec l'antique et sainte Kiev, la chaire d'origine de ses primats. Les membres du concile affirment leur soutien à la position courageuse du métropolite Vladimir de Kiev et de toute l'Ukraine, des évêques, des pasteurs, des moines, des moniales et des laïcs de l'Église orthodoxe ukrainienne, soucieux de respecter les dispositions canoniques de la vie ecclésiale.

Le concile reconnaît qu'il est important de cultiver le don de l'unité de l'Église, en renforçant la collaboration entre les diocèses, en multipliant les pèlerinages communs et les contacts entre les différentes parties de la Russie historique. Il convient, en même temps, de respecter les particularités nationales et culturelles de chacune d'elles, sachant que l'estime des caractéristiques de chaque peuple a toujours été une force de notre Sainte Église, un gage de sa croissance et de son unité. L'expérience des persécutions et de la renaissance ecclésiale nous a appris que, tout en prenant en considération les réalités et les intérêts politiques des pays où l'Église orthodoxe russe exerce son ministère, nous devons avoir des positions indépendantes et propres sur les questions de la vie sociale, fondées sur les normes et les valeurs de la tradition de l'Église et non sur une conjoncture politique passagère.

Pour renforcer l'unité dans la diversité, il est utile de diffuser les documents les plus importants de l'Église orthodoxe russe, ainsi que les messages du patriarche dans les langues des peuples auxquels ils s'adressent. Le concile épiscopal approuve la proposition du patriarche de fonder à Moscou une métochie du plus ancien monastère de la Russie – la laure des Grottes de Kiev, et de créer à Kiev une représentation patriarcale. Cette double initiative renforcera les liens mutuels entre les deux capitales de l'orthodoxie russe qui sont, dans l'histoire de notre Église, une garantie de la fidélité aux préceptes de la Tradition inaltérée et de la fermeté face aux épreuves.

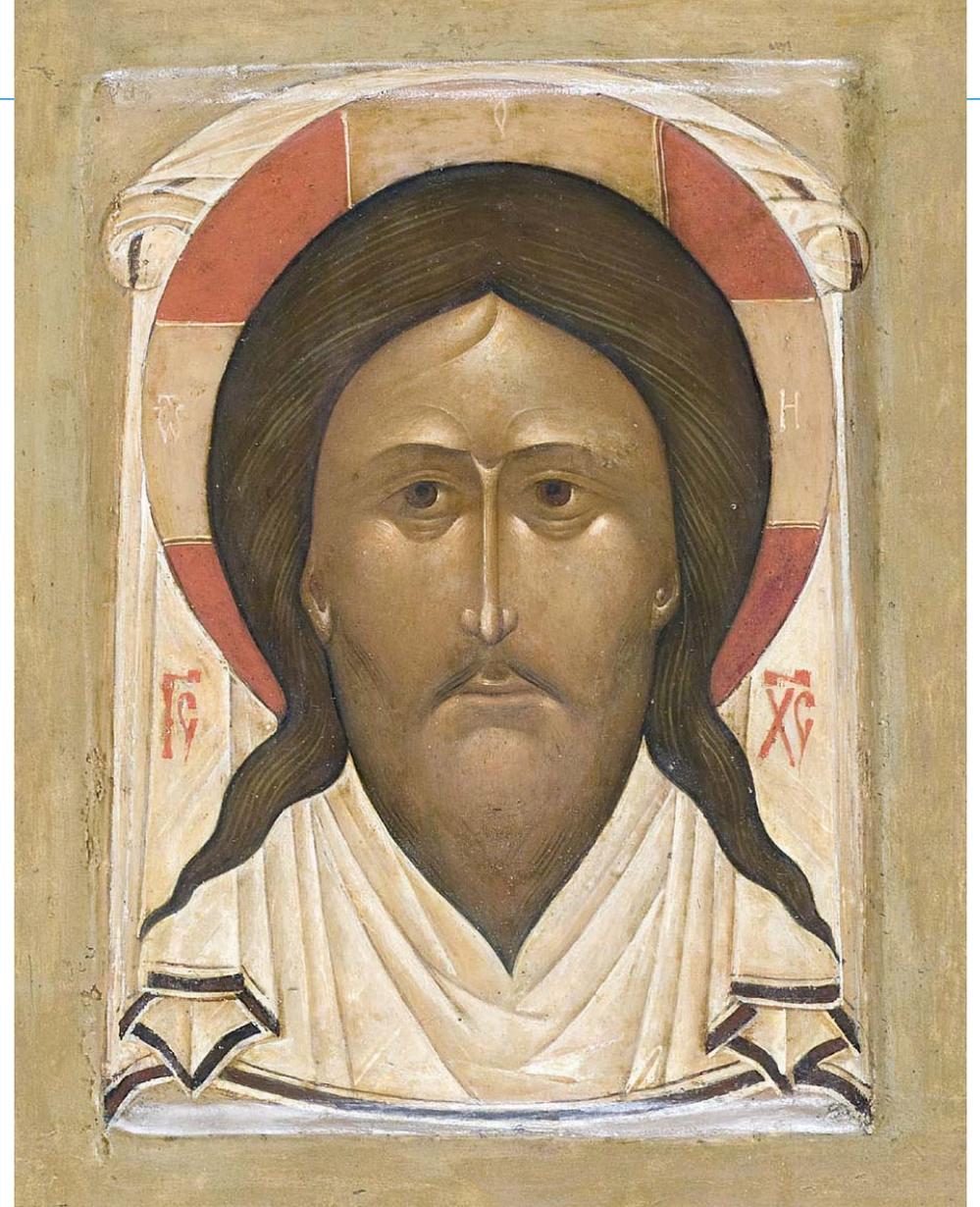
Le concile soutient les efforts entrepris par l'Église orthodoxe ukrainienne pour surmonter par le dialogue les divisions avec ceux qui ne sont pas en communion avec elle. Ce dialogue se fonde sur la fidélité à la tradition canonique de l'Église et sur le désir de faire revenir à la communion ecclésiale

ceux qui se sont séparés de l'unité salutaire. L'intervention des forces politiques dans ce processus est inacceptable. Les membres du concile épiscopal approuvent unanimement la déclaration du métropolite Vladimir sur le caractère inopportun de la révision du statut canonique actuel de l'Église orthodoxe ukrainienne. Une telle révision ne peut être un instrument de consolidation de l'Église lorsque la société ukrainienne elle-même est divisée entre les régions orientales et occidentales. Elle pourrait être dangereuse pour l'unité de l'État ukrainien dont la stabilité est chère à tous les enfants de la Sainte Russie.

Le concile exprime aussi sa solidarité avec les fidèles orthodoxes en Moldavie et en Estonie où la paix ecclésiale a été troublée par les actions des forces extérieures et par la création de juridictions parallèles d'autres Églises locales. Nous appelons nos frères et sœurs à s'en tenir fermement à la foi et la vérité canonique et à surmonter patiemment toute division. À tous ceux qui, contribuant au schisme, pensaient ainsi « servir Dieu⁵ », le concile lance un appel à estimer à juste titre les conséquences de leurs actes qui divisent les communautés, font souffrir les chrétiens, rendent moins crédible le message de l'Église orthodoxe et créent des obstacles à l'œuvre du salut.

Nous invitons les patriarchats de Constantinople et de Roumanie à une collaboration fraternelle avec notre Église pour résoudre ensemble les anomalies canoniques en Estonie et en Moldavie qui affaiblissent le témoignage orthodoxe dans ces pays.

Aujourd'hui, l'unité est menacée non seulement dans l'Église orthodoxe russe, mais aussi dans l'orthodoxie universelle. Le danger vient de tentatives imprudentes de revoir l'organisation séculaire des rapports entre les Églises locales fixée dans les saints canons. Soucieux de la communion avec toutes les Églises orthodoxes locales, et surtout avec le patriarchat de Constantinople, Église mère à laquelle l'héritage de la Sainte Russie est inséparablement lié depuis des siècles, le concile exprime sa profonde préoccupation devant les tendances à altérer la tradition canonique qui apparaissent dans les déclarations et les actes de certains représentants de la Sainte Église de Constantinople. Se fondant sur une interprétation du 28^e canon du IV^e concile œcuménique qui n'est pas acceptée



Sainte Face. Église orthodoxe de Vanves

par l'ensemble de l'Église orthodoxe, ces évêques et théologiens élaborent une nouvelle conception de l'ecclésiologie qui met en péril l'unité de l'orthodoxie. Selon cette conception, a) seules les Églises en communion avec le siège de Constantinople appartiendraient à l'orthodoxie universelle; b) le patriarchat de Constantinople aurait le droit exclusif de juridiction au sein de la diaspora orthodoxe; c) dans les pays ayant une diaspora orthodoxe, le patriarchat de Constantinople représenterait lui seul l'avis et les intérêts de toutes les Églises locales face aux pouvoirs publics; d) tout évêque ou membre du clergé qui exerce son

ministère hors du territoire canonique de son Église locale se trouverait automatiquement dans la juridiction ecclésiale de Constantinople, même s'il n'en est pas conscient, et pourrait de ce fait être reçu dans cette juridiction sans aucune lettre dimissoriale de son Église (comme ce fut le cas avec Mgr Basile, ancien évêque de Serguéievo); e) le patriarchat de Constantinople aurait la prérogative de définir les frontières géographiques des Églises et, si son avis diverge avec celui d'une autre Église, pourrait créer sur le territoire de cette Église ses propres structures (comme ce fut le cas en Estonie); f) le patriarchat de Constantinople déciderait unilatéralement quelle

⁵ Jn 16, 2.

Église orthodoxe locale peut participer aux manifestations interorthodoxes et interchrétiennes.

Cette vision qu'a le patriarcat de Constantinople de ses propres droits et prérogatives est en contradiction manifeste avec la tradition séculaire sur laquelle s'est édifiée la vie de l'Église orthodoxe russe et d'autres Églises orthodoxes locales, et va à l'encontre de leurs devoirs pastoraux auprès de leurs fidèles dans la dispersion.

Considérant que les problèmes mentionnés ne pourront être résolus définitivement que par un concile œcuménique de l'Église orthodoxe, ce concile épiscopal appelle la Sainte Église de Constantinople à la prudence en attendant l'examen de ces nouveautés par l'ensemble de l'orthodoxie et à s'abstenir de gestes qui pourraient faire exploser l'unité orthodoxe. Cet avertissement concerne particulièrement les tentatives de revoir les frontières canoniques des Églises orthodoxes.

De son côté, l'Église orthodoxe russe est prête à servir avec assiduité l'unité de l'orthodoxie et à contribuer à l'harmonisation des intérêts des Églises locales au sein de la diaspora dans le cadre des rencontres bilatérales et multilatérales, afin de développer l'expérience positive de coopération pastorale accumulée dans certaines régions, comme l'Amérique du Nord. Le service de l'unité de l'orthodoxie universelle suppose de la part de notre Sainte Église des efforts permanents pour la préservation de son unité interne.

Aujourd'hui, comme à toute époque, un des principaux défis à la sainte orthodoxie est la divergence de points de vue parmi les membres de l'Église concernant diverses questions de vie ecclésiale. Elle peut devenir un danger pour l'Église du Christ et la déchirer en plusieurs parties. Mais elle peut aussi contribuer à un approfondissement et à une meilleure conscience de l'unité de l'Église. Ainsi, l'apôtre Paul affirme qu'« il faut bien qu'il y ait aussi des scissions parmi vous, pour permettre aux hommes éprouvés de se manifester parmi vous⁶ ». Le désir d'une personne ou d'un groupe d'imposer son avis particulier aux autres membres de l'Église conduit aux divisions. Ils accusent d'ailleurs ceux qui ne sont pas d'accord avec eux de trahison à l'orthodoxie et d'apostasie par rapport à la vérité

⁶ 1 Co 11, 19.

⁷ 1 Co 13, 1.

⁸ 1 Co 14, 40.

salutaire. Cette voie a été suivie par tous les hérétiques et les schismatiques qui croyaient orgueilleusement que l'Esprit Saint parlait par leur bouche et non par la plénitude conciliaire de l'Église.

Il est impossible de surmonter les discordes en attisant les suspicions et la méfiance entre les membres de l'Église. Il en naît inévitablement de fausses accusations et des outrages qui sèment la zizanie parmi les croyants et éteignent le feu de l'amour sans lequel, selon l'apôtre Paul, plus aucun charisme n'a de valeur⁷. L'unité ecclésiale est sapée, par ailleurs, par la propagation de faux bruits, d'information non vérifiée et surtout de calomnies. En revanche, la piété et la vertu dont l'amour est le couronnement renforcent l'unité de l'Église. Selon saint Photios, patriarche de Constantinople, « l'amour réunit ce qui est divisé, réconcilie ceux qui sont opposés et rapproche encore plus ceux qui sont apparentés. Il n'y a pas de place pour des révoltes et la jalousie ».

L'unité est renforcée par l'ordre qui règne dans l'Église. Comme nous l'enseignait le saint apôtre Paul, « tout doit se passer dignement et dans l'ordre⁸ ». C'est pourquoi, les principaux guides dans l'Église sont les saints canons et les normes disciplinaires que les membres du clergé s'engagent à respecter avant leur ordination. La violation de ce serment provoque des troubles et des schismes.

Il convient d'utiliser au maximum les possibilités offertes par l'organisation conciliaire de la vie ecclésiale, à savoir les conciles épiscopaux et le Saint-Synode, pour surmonter les discordes et examiner les questions qui inquiètent la conscience des croyants. Le travail de ces organes conciliaires est facilité par l'organisation de colloques, de tables rondes et de discussions dans les médias orthodoxes. Une attention particulière doit être accordée à la formation de la culture intellectuelle et du climat éthique des débats dans l'Église.

Nous croyons que notre Sainte Église, qui a suivi récemment le chemin du martyr et de la confession de la foi, a le potentiel nécessaire pour garder dans l'avenir l'unité voulue par Dieu, pour surmonter les difficultés, les épreuves et les tentations qu'elle rencontre sur son chemin.

dialogue interreligieux

Communiqué publié à l'issue de la VI^e assemblée de la Commission russo-iranienne pour le dialogue entre l'orthodoxie et l'islam

La sixième assemblée de la Commission mixte russo-iranienne pour le dialogue entre l'orthodoxie et l'islam s'est tenue à Moscou les 16 et 17 juillet 2008. L'assemblée a réuni une délégation de scientifiques de la République d'Iran, présidée par l'ayatollah Ali Akhbar Rashshad, directeur de l'Institut d'études islamiques, et une délégation de théologiens de l'Église orthodoxe russe sous la direction de l'évêque Alexandre de Bakou. Les discussions portaient sur la vision de Dieu et de l'homme dans l'orthodoxie et l'islam. Après les échanges et les exposés, les participants sont parvenus aux conclusions suivantes :

Le dialogue entre l'Église orthodoxe russe et la communauté musulmane de la République d'Iran, commencé il y a dix ans, évolue très positivement. Les participants de la rencontre ont exprimé leur satisfaction de voir que l'étude commune des sujets doctrinaux, qui avait débuté à l'assemblée précédente, se poursuit de façon fructueuse.

Les fondements de l'enseignement des deux religions professent que la dignité de l'homme réside dans le fait qu'il est façonné à l'image de Dieu pour couronner toute la création. L'homme qui tient son existence de Dieu a pour principal devoir de servir son Créateur et les hommes qui

l'entourent, et de vivre en accord avec les principes de sa foi. L'accomplissement de cette vocation ne doit être entravé par aucune influence humaine, par aucune loi ou disposition de ce monde. Les participants de la rencontre reconnaissent que le libre arbitre dont le Créateur a doté l'homme ne justifie pas le péché, engendré par l'éloignement de Dieu. Les vices détruisent non seulement l'éthique sociale, mais portent aussi atteinte à la santé spirituelle et physique de l'homme et finissent par anéantir sa vie.

L'histoire de l'humanité montre que la destruction des principes éthiques engendre la crise de la

entretien

personne et de la société, l'animosité et le vide intérieur. Les croyants se sentent donc appelés à affermir les valeurs morales dont les fondements remontent au Créateur. Ils le font par l'éducation, à travers les médias et par des prises de positions sur les questions de société. Les participants de la rencontre partagent la conviction que la réalisation des droits et de la liberté de l'homme doit se faire en harmonie avec la fidélité aux normes éthiques et l'éducation morale. Condamnant la dérision des valeurs religieuses qui sont importantes dans la vie de beaucoup de personnes, nous appelons les pays et la communauté internationale à empêcher toute violation des lieux sacrés pour les croyants et à garantir leurs droits religieux.

Chaque peuple a droit à poursuivre sa mission historique propre, à posséder et à défendre ses intérêts particuliers au sein de la communauté humaine. Il nous paraît important, en même temps, de créer, dans le cadre des organisations internationales, des mécanismes permettant de sensibiliser nos contemporains à l'existence de différentes traditions spirituelles et culturelles qui ont un ascendant réel sur la vie politique des peuples et sur leur vision des droits de l'homme.

Les représentants de la communauté musulmane de l'Iran et les délégués de l'Église orthodoxe russe ont noté que leur dialogue contribue à la mise en place d'échanges dans l'égalité et le respect entre les différentes religions, cultures et civilisations. Une

telle approche respecte et accentue l'originalité de chaque religion, évitant tout syncrétisme, toute révision doctrinale et l'effacement des frontières entre les traditions spirituelles. Au contraire, la poursuite d'un juste dialogue interreligieux prévient l'apparition de fausses craintes sur les prétendues tentatives de création d'une unique religion mondiale.

Notre expérience montre que de telles rencontres peuvent apporter une réelle contribution à la coexistence pacifique entre les communautés chrétienne et musulmane dans le monde actuel. Elles peuvent donner un exemple de collaboration fraternelle aux autres religions et à la société tout entière. Nos rencontres accélèrent le développement du dialogue interreligieux au niveau international, y compris au sein de diverses organisations internationales. Les participants de l'assemblée reconnaissent qu'il est utile de poursuivre le dialogue bilatéral qui permet l'élargissement de la coopération entre nos communautés et une meilleure connaissance mutuelle. Il crée également les conditions pour la mise en place d'une collaboration diversifiée entre les peuples de Russie et d'Iran, de même qu'entre les orthodoxes et les musulmans en général. La prochaine assemblée de la commission mixte pour le dialogue entre l'orthodoxie et l'islam aura lieu à Téhéran en 2010. Le sujet de cette rencontre sera défini ultérieurement par les deux côtés.

Métropolite Cyrille : « L'unité est le don le plus précieux de l'Église »

Le document ci-dessous est la transcription de la conférence de presse donnée par le métropolite Cyrille de Smolensk et de Kaliningrad, président du département des relations extérieures du patriarcat de Moscou, à l'agence de presse « Interfax » le 28 juillet 2008, à l'issue de la visite en Ukraine du patriarche Alexis de Moscou. Mgr Cyrille y parle non seulement de ce voyage et de la situation de l'orthodoxie en Ukraine, mais aussi des relations actuelles de l'Église russe avec le patriarcat de Constantinople.*

Métropolite Cyrille : À l'occasion de la célébration du 1020^e anniversaire du baptême de la Russie, le patriarche Alexis s'est rendu en Ukraine du 26 au 28 juillet 2008. Cet événement était attendu, surtout en Ukraine qui traverse actuellement une étape historique complexe. C'est la foi qui y est aujourd'hui à l'épreuve. Or, elle est ce que l'homme a de plus précieux. Nous savons qu'après la disparition de l'Union soviétique, un schisme a

été opéré dans l'Église en Ukraine sous l'influence de certaines forces politiques. Cette dissidence n'a pas cessé, depuis, de chercher une reconnaissance. De nombreux efforts ont été entrepris dans ce sens récemment. Beaucoup redoutaient que la célébration du 1020^e anniversaire du baptême de la Russie ne servît d'occasion pour légaliser le schisme. Par la miséricorde de Dieu, il n'est rien arrivé qui aurait pu ébranler encore plus la vie



Concélébration à Kiev entre le patriarche Bartholomé de Constantinople, le patriarche Alexis de Moscou, l'archevêque Jérôme d'Athènes, l'archevêque Anastase de Tirana et le métropolite Vladimir de Kiev

* Traduit en français par le hiéromoine Alexandre Siniakov.



Liturgie pour la fête de saint Vladimir, célébrée par le patriarche Alexis sur la place de la laure des Grottes de Kiev



religieuse de l'Ukraine et celle de notre Église. Au contraire, les festivités à Kiev furent un véritable triomphe de la foi orthodoxe.

Le dimanche 27 juillet, sur le mont Saint-Vladimir, une divine liturgie commune a été célébrée par le patriarche Bartholomé de Constantinople et le patriarche Alexis de Moscou et de toute la Russie, entourés de plus de cent évêques. La moitié des évêques étaient ceux de l'Église orthodoxe ukrainienne, les autres venaient de Russie, de Moldavie, de Biélorussie et d'autres ex-républiques soviétiques. Des représentants d'autres Églises orthodoxes locales y ont également pris part. Cette célébration véritablement catholique a manifesté au monde entier l'unité de l'orthodoxie, sa fermeté canonique. Elle fut une magnifique réponse à ceux qui attendaient autre chose des festivités du 1020^e anniversaire du baptême de la Russie. [...]

Un autre événement marquant de ces journées fut la célébration de la divine liturgie le lundi 28 juillet, mémoire du saint prince Vladimir égal aux apôtres. Plus de 20 000 fidèles se réunirent sur la place devant l'abbatiale de la laure des Grottes de Kiev et dans les rues voisines. À la fin de la liturgie, nous avons entendu, comme la veille pendant la liturgie dominicale, la voix du peuple de Dieu qui clamait : « Alexis est notre patriarche ! » [...] J'aimerais attirer l'attention sur la rencontre à Kiev entre les patriarches de Moscou et de Constantinople. Ce fut un échange très fraternel. Personne n'ignore que de nombreuses questions très importantes figurent à l'ordre du jour des pourparlers entre les deux Églises. Je suis convaincu que la rencontre entre les deux patriarches a fixé

le cadre juste aux négociations en cours et à celles qui les suivront. En effet, nos deux Églises ont manifesté leur désir et leur aspiration à dénouer dans un esprit sincèrement fraternel tous les problèmes que l'histoire nous a légués.

Je ne veux pas que mes propos vous semblent outrancièrement optimistes. Oui, la vie est faite de telle façon que de nouveaux problèmes succèdent souvent à ceux que nous parvenons à résoudre. Mais, dans le contexte actuel, nous ne pouvons nous empêcher de ressentir un vrai soulagement pour ce qui s'est passé non seulement en Ukraine, mais aussi en Russie. Ce sentiment est partagé par les orthodoxes du monde entier. La tragédie prédite par certains n'a pas eu lieu. L'orthodoxie ne s'est pas divisée : elle témoigne plus que jamais de son unité et professe que l'unité est notre plus grande richesse.

Interfax : Monseigneur, pendant les festivités kiéviennes, on a beaucoup dit et écrit que la visite du patriarche Alexis en Ukraine se déroulait dans un contexte politique peu amical. Aviez-vous eu l'impression de venir dans un pays comme des étrangers inattendus ?

M. C. : Je ne porterai pas de jugement sur la conjoncture politique extérieure dont certaines causes peuvent m'échapper. Je peux seulement dire avec certitude que le patriarche Alexis est venu à Kiev à l'invitation personnelle du président Viktor Youchtchenko et à l'invitation de l'Église orthodoxe ukrainienne. Je ne suis pas un physionomiste et ne vais pas juger des dispositions de telle ou telle personne par l'expression de son visage. En revanche, j'ai été témoin de nombreuses mani-

festations d'amitié de la part du peuple de Dieu. J'ai vu de mes propres yeux des milliers d'Ukrainiens acclamer avec enthousiasme, amour et espoir le patriarche de Moscou. Je dirai même que je n'avais jamais vu un tel accueil. J'ai vu à Kiev la joie et les larmes du bonheur. Telle est la force de l'hospitalité des Ukrainiens dont certains font partie de notre Église et d'autres non. C'était remarquable. Mais le plus important, c'est que le peuple orthodoxe nous montrait ainsi ses dispositions.

J'aimerais vous faire part d'un événement qui, sur le fond de ce qui a suivi, est passé un peu inaperçu. Le 23 juillet, quelques jours avant les festivités, le Synode de l'Église orthodoxe ukrainienne s'est réuni en assemblée extraordinaire sous la présidence du métropolite Vladimir de Kiev. À l'invitation de l'Église ukrainienne, je suis venu à Kiev pour une journée afin de prendre part à cette réunion.

Je dois dire que, depuis quelques années, l'Église orthodoxe ukrainienne subit de fortes pressions de différents partis qui la poussent à modifier dans l'un ou l'autre sens son statut actuel d'autonomie. Au Synode, le métropolite Vladimir a proposé aux évêques, une fois de plus, de déclarer explicitement s'ils souhaitaient ou non modifier le statut canonique de l'Église. J'avoue que j'ai passé alors un moment éprouvant, mais j'ai entendu que tous les évêques, à l'exception d'un seul, se sont exprimés pour la préservation du statut actuel d'autonomie et pour l'unité de notre Église et ont dit qu'ils n'accepteraient aucun changement canonique. L'Église s'est ainsi exprimée par la voix de son épiscopat. [...] Tout cela n'est cependant en aucune contradiction avec la souveraineté de l'État ukrainien. Si vous prenez, par exemple, la culture germanophone : elle est commune à l'Allemagne, à l'Autriche et à une grande partie de la Suisse. C'est un unique espace culturel. Aucun pays de ce microcosme germanophone ne cherche à détruire cette unité sous prétexte de préservation de sa souveraineté nationale. Ce que nous avons vécu récemment en Ukraine montre qu'enfin les Russes, les Ukrainiens et les Biélorusses se sont sentis responsables dans une même mesure pour la sauvegarde de l'espace culturel et spirituel unique qu'est la Sainte Russie. [...]

Vremia Novosti : Y aura-t-il des conséquences pratiques de la rencontre entre les patriarches Alexis et Bartholomé, notamment pour ce qui concerne l'attitude du patriarcat de Constantinople à la situation ecclésiale en Ukraine et le renforcement de l'unité canonique de l'orthodoxie ?

M. C. : Il est déjà très significatif que cette rencontre ait eu lieu. En effet, les deux patriarches ne s'étaient pas vus depuis longtemps. L'organisation d'une telle rencontre a toujours été à l'ordre du jour des pourparlers, qui ne se sont jamais interrompus, entre Moscou et Constantinople. Des représentants plénipotentiaires des deux Églises se rencontrent régulièrement dans différents pays pour étudier des questions concrètes. Dans certains cas, nous parvenons à des accords, dans d'autres nous sommes encore à la recherche d'un consensus. C'est normal pour un dialogue dynamique. Cependant, il n'y avait pas eu de rencontre entre les patriarches Alexis et Bartholomé depuis 1997. Depuis, il a coulé beaucoup d'eau sous les ponts. Il était important que les deux prélats se rencontrent en tête-à-tête et discutent fraternellement.

Quant aux résultats concrets, ils ne tarderont pas à venir grâce à un dialogue permanent entre les patriarchats de Moscou et de Constantinople. Une délégation permanente est désignée des deux côtés ; il existe un cahier de charges précis pour ce dialogue. Mais je crois que la rencontre des deux patriarches à l'occasion de la célébration du 1020^e anniversaire du baptême de la Russie a été en elle-même un important geste spirituel, extrêmement bénéfique pour nos relations bilatérales. Elle nous a tous encouragés, nous a redonné l'espoir et la force de poursuivre le dialogue.

Interfax : Le problème douloureux de l'Estonie a-t-il été abordé à la rencontre des patriarches ? Comment peut-il être résolu dans le contexte actuel de l'amélioration des relations entre les deux patriarchats ?

M. C. : Pour autant que je sache, cette question a été mentionnée. Comme vous le savez, Constantinople et Moscou ont des approches différentes de ce dossier. Mais je pense maintenant à la leçon spirituelle donnée par la rencontre des deux patriarches, par leur concélébration liturgique à Kiev. Oui, des problèmes subsistent dans les relations bilatérales, nos approches et nos analyses peuvent diverger, mais il est important malgré tout de garder comme la prunelle de l'œil l'unité de l'Église orthodoxe. Nous pouvons être en désaccord mutuel, et même nous opposer de façon créative les uns aux autres, mais nous n'avons aucun droit de diviser ce que l'apôtre Paul appelle le Corps du Christ (Col 1, 18). Il est facile de tomber dans cette erreur, mais il est extrêmement difficile d'en réparer les conséquences. Souvenons-nous de 1054 : les légats



Les patriarches Bartholomé de Constantinople et Alexis de Moscou et de toute la Russie

pontificaux arrivent à Constantinople, déposent sur l'autel de Sainte-Sophie leurs anathèmes et s'en vont. Depuis, la chrétienté est divisée.

Le schisme a une sorte de dynamique interne. À peine né, un conflit est entouré de bruits, de malentendus, de mythes qui nourrissent la haine mutuelle. En effet, toute division est la conséquence de l'abandon de l'amour fraternel. Elle a une horrible logique d'évolution. En aucun cas il ne faut en arriver au schisme. Tant que nous sommes capables de célébrer ensemble la Sainte Eucharistie et de communier au même Calice, nous aurons les forces pour faire face aux problèmes et dépasser les désaccords. Mais si nous cessons de communier aux mêmes Corps et Sang du Sauveur, si nous osons rester seuls face à nos passions intérieures, nous courrons vers une terrible tragédie. Les deux patriarches, responsables, dans une grande mesure, de l'avenir de l'orthodoxie universelle, en sont parfaitement conscients. J'espère que cela a été compris pendant la liturgie commune à Kiev même par ceux qui sont éloignés de la théologie et de l'histoire de l'Église.

Izvestia: Monseigneur, pourquoi, à votre avis, le Vatican n'est jamais, de nos jours, considéré comme un allié fidèle de l'Italie, tandis que le patriarcat de Moscou est présenté dans le monde comme un instrument de la politique internationale du Kremlin? Faut-il changer quelque chose dans cette situation?

M. C.: Je vous remercie de cette question. Vous abordez là un des mythes de notre temps. Il est

aujourd'hui très répandu et largement diffusé par les médias occidentaux. Il veut que l'Église orthodoxe russe soit une partie de l'appareil de l'État russe, contrôlée par ce dernier et mise à son service. Je ne sais ce que l'Église orthodoxe russe devrait faire encore, en plus de ce qu'elle a fait au cours des quinze dernières années, pour montrer que la réalité est différente? Si, malgré l'évidence des faits, les affirmations claires de la doctrine sociale de notre Église, son activité en Russie et à l'étranger, il existe des gens qui continuent à y croire, cela signifie que ce mythe est nécessaire à certains milieux. Il est diffusé également en Ukraine par ceux qui n'apprécient pas l'Église russe. Tout cela a évidemment des raisons et des objectifs politiques. [...]

RIA-Novosti: Monseigneur, j'aimerais une précision. Peut-on dire que la visite du patriarche Alexis en Ukraine est considérée dans l'Église russe comme un succès, alors qu'elle était très redoutée avant? Est-ce une victoire?

M. C.: J'évitais toute rhétorique triomphaliste. Disons simplement que nous avons vu de nos propres yeux quelle est la situation religieuse aujourd'hui en Ukraine. Elle est la même qu'avant le 26 juillet 2008: les sentiments des fidèles orthodoxes ont peu évolué depuis les dix-sept dernières années. Et pourtant, quelles pressions! Les orthodoxes ukrainiens ont surmonté tous les problèmes et réservé un bel accueil au patriarche. Je parle ici non pas de quelques personnes, ni même des milliers d'orthodoxes qui sont venus à la liturgie à ciel ouvert à Kiev. L'Église ukrainienne, c'est ni plus ni moins que 11 000 paroisses, de nombreux monastères et laures. Il ne faut pas oublier que les fidèles y prient avec des larmes aux yeux pour l'unité de l'Église. En tant que croyant, j'ai la certitude que Dieu entend ces prières. Il peut nous aider à traverser dignement toutes les épreuves et à affronter toutes les tentations. Même si nous demandons sans cesse au Seigneur de ne pas nous soumettre à la tentation, nous devons, pour notre salut, faire face à de nombreuses épreuves et difficultés. Mais l'Église est conduite par Dieu lui-même. Ce qui nous est demandé, c'est d'éviter les erreurs et de nous remettre entre les mains du Seigneur, alors l'Esprit Saint prendra tout en charge. Il est important que nous n'engendrions pas de problèmes supplémentaires par notre ignorance et notre péché. Car, comme le passé nous le montre, il faudra des efforts héroïques pour remédier à la division.

messenger

de l'Église orthodoxe russe

Revue bimestrielle d'information et de spiritualité orthodoxes

Éditée par le diocèse de Chersonèse du Patriarcat de Moscou

Prix du numéro: 3 €

ISSN 1955-172X

Réalisation: MH Éditions - www.mh-editions.fr

Rédaction et contacts:

Diocèse de Chersonèse

26, rue Péclet

75015 Paris

E-mail: messenger@egliserusse.eu

Participation aux frais d'expédition:

France15 €

Autres pays20 €

Abonnement de soutien30 €

Vous pouvez régler votre abonnement par chèque en euros libellé à l'ordre de l'Exarchat du Patriarcat de Moscou ou vous abonner en ligne sur le site Internet www.egliserusse.eu

Pour avoir des nouvelles régulières de l'Église orthodoxe russe, de la présence orthodoxe en Europe, de la coopération entre les Églises orthodoxes, du dialogue entre chrétiens, nous vous invitons à consulter le site officiel du diocèse de Chersonèse "Église orthodoxe russe en Europe occidentale":

www.egliserusse.eu

Nous vous recommandons également le site

www.orthodoxie.com

riche en informations sur l'orthodoxie en France et dans le monde.

Site consacré à l'iconographie orthodoxe, avec de nombreux textes en français, en russe, en serbe et en anglais:

www.icone-orthodoxe.com

Photo à la 1^{ère} page de couverture: Saint-Petersbourg. Photo: Père Constantin Parkhomenko. Photo à la 4^{ème} page de couverture: La Sainte Face. Icône du père Grégoire Krug. Bruxelles.